

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Ordre du jour

Introduction de séance

Décision:

1	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 septembre 2022	3
2	Modification des commissions municipales et désignation des membres de l'assemblée à ce nmissions	
3	Décision modificative N° 1 - Budget Principal	9
4	Décision Modificative N° 2 - Budget chaufferie bois	32
5	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	40
6	Durée d'amortissement des immobilisations corporelles	41
7	Durée d'amortissement des subventions d'équipement	42
8	Amortissement des biens de faibles valeurs	.42
9	Refacturation du coût des emprunts devant impacter le budget chaufferie	.43
10	Garantie d'emprunt la Maison pour Tous suite au réaménagement de la dette	.45
11	Portage de l'opération 530 (tènement EDF/Enedis) par l'EPF	.47
12	Convention avec la ligue contre le cancer permettant la création des « espaces sans tabac » .	.49
13	SOFAXIS – proposition tarifaire des agents affiliés à la CNRACL	.51
14	Fixation d'un loyer communal – logement sis 110, rue de la république, Hauts de Bienne	.53
15	Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal	.54
16 dan	Signature d'un bail relevant du Code civil entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TI s le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de la Mouille	
17	Attribution de subventions liées à la culture, au sport ou à l'animation	.56
18	Plan vélo - convention groupement de commande	.57
19	Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du jura	.59
20	Politique d'économie d'énergie hivernale	.61
Опе	estions Diverses	6/

L'An deux mille vingt-deux, le 17 novembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune des Hauts de Bienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR A	P	Α
PETIT Laurent	Х					
LAROCHE Jacqueline	Х					
DELACROIX Claude	Х					
CHHIV-TEP Chey-Rithy	Х					
VILLEDIEU Florent	Х					
OTRIO Roseline	Х					
LAMY-AU-ROUSSEAU Éric	Х					
ANAYA Laurence	Х					
PARIS Éric	Х					
BOIVIN Christiane	Х					
CAMELIN Christian	Х					
KURT Muzzafer	Χ					
BUSSOD Frédéric		Χ		Roseline OTRIO	Х	
GAY André	Х					
DANREZ Michel			Х			
LACROIX Elisabeth	Х					
PINARD Isabelle	Х					
LUZERNE Sylvain	Χ					<u> </u>
CRESTIN-BILLET Catherine	Х					
THEVENIN Gérard		Χ		Eric LAMY-AU-ROUSSEAU	X	
BEAUD Sylvie	Х					
BUHR Nathalie		Х		Isabelle PINARD	X	
BUFFARD François	Х					
CALDAS Roger	Х					
MOUTA Manuel			Х			
BOCQUET Sylvie		Х		Sylvie BEAUD	Х	L
MILLET Nathalie		Х		Vincent CROCHARD	X	
DA CUNHA Isabel		Х		Claude DELACROIX	X	
CHAVERIAT Christophe	Х					
LEDRU Aurélie			X			
POUSSIN Virginie		Х		Florent VILLEDIEU	Х	<u> </u>
CROCHARD Vincent	Х					
CHIARI Emmanuelle			Х		<u> </u>	
TOTAL	22	7	4		7	
Nombre de voix :	29					

Monsieur le Président de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame, Sylvie BEAUD est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Vincent Raton, Ingénieur Territorial mutualisé en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 septembre 2022

Délibération n° 87 / 2022

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 29 septembre 2022. Il n'y a pas observation de l'audience.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.
- 2 Modification des commissions municipales et désignation des membres de l'assemblée à ces commissions

Délibération n° 88 / 2022

- M. le Maire propose de remplacer dans les différentes commissions M. Christophe BILLOT suite à son départ. Ces différentes commissions sont présidées soit, par le Maire, soit par un adjoint ou un conseiller qui aura reçu les fonctions correspondantes. Les membres du bureau municipal sont membres de droit de toutes les commissions municipales.
- M. Gay décide d'intégrer les commissions suivantes : Animation, Musée, Culture, Maison de l'émail, Grands Projets et propose d'être suppléant à la commission des impôts.
- **M.** le **Maire** précise que concernant la commission des impôts, il s'agit d'une sélection de la DGFIP, il faut que les services vérifient la procédure.

Info post-réunion : le Code Général des Impôts indique que concernant la Commission communale des Impôts Directs, l'article 1650 stipule " qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au

moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations ". Dans ce cas la condition n'est pas remplie, la commission n'est pas modifiée.

M. Luzerne demande si l'OPAH existe toujours. L'assemblée répond par l'affirmative.

Mme Laroche propose de supprimer la commission CRE (Comité suivi de Réussite Éducative) des commissions de travail. L'assemblée confirme cette proposition.

Mme Chhiv-Tep demande s'il faut ajouter une commission avec les élus qui ont travaillé avec M. Luzerne sur la sobriété énergétique. L'assemblée répond que cela n'est pas nécessaire, il s'agit d'un groupe de travail ponctuel.

M. le Maire présente la nouvelle composition des commissions comme indiqué ci-dessous :

COMMISSIONS MUNICIPALES:

COMMISSION DES FINANCES					
Président : PETIT Laurent					
Membres:	CAMELIN Christian	LUZERNE Sylvain	BEAUD Sylvie		

COMMISSION GRANDS PROJETS STRATÉGIQUES					
Président :	Président : PETIT Laurent				
Membres:	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer	LEDRU Aurélie		
	CHAVERIAT Christophe	BUSSOD Frédéric	MILLET Nathalie		
	GAY André				

COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME					
Président :	PARIS Eric				
Membres:	MILLET Nathalie	LACROIX Elisabeth	LEDRU Aurélie		
	KURT MUZAFFER	CALDAS Roger	CAMELIN Christian		
	BUHR Nathalie	DANREZ Michel			

		COMMISSION DES TRAVAUX		
Président : PETIT Laurent				
Membres :	LUZERNE Sylvain	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric	
	BUSSOD Frederic	KURT Muzaffer	CAMELIN Christian	
	CALDAS Roger			

COMMISSION ENVIRONNEMENT (EAU POTABLE – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS)				
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy			
Membres :	MILLET Nathalie	POUSSIN Virginie	CROCHARD Vincent	
	BOCQUET Sylvie	DA CUNHA Isabel	BOIVIN Christiane	

	COMMISSIO	ON AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUC	ATION	
Présidente : LAROCHE Jacqueline				
Membres :	BUHR Nathalie	CROCHARD Vincent	BOCQUET Sylvie	
	KURT Muzaffer	BOIVIN Christiane	LACROIX Elisabeth	
	POUSSIN Virginie	BEAUD Sylvie	CRESTIN-BILLET Catherine	
	CHIARI Emmanuelle			

COMMISSION COMMUNICATION PROMOTION ET IMAGE				
Présidente :	: CHHIV-TEP Chey-Rithy			
Membres:	CHAVERIAT Christophe	MILLET Nathalie	BUFFARD François	
	BOCQUET Sylvie	CALDAS Roger		

COMMISSION ANIMATION					
Président :	Président : DELACROIX Claude				
Membres:	BOCQUET Sylvie	BOIVIN Christiane	Gay André		
	CAMELIN Christian	DA CUNHA Isabel			

COMMISSION SPORT					
Président :					
Membres :	ANAYA Laurence	CHAVERIAT Christophe	PARIS Eric		
	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle	POUSSIN Virginie		

COMMISSION CULTURE				
Président :	VILLEDIEU Florent			
Membres:	CROCHARD Vincent	PINARD Isabelle	CRESTIN-BILLET Catherine	
BUHR Nathalie CHAVERIAT Christophe GAY André				

COMMISSION DE LA FORÊT COMMUNALE					
Président :	lent : BUSSOD Frédéric				
Membres:	THEVENIN Gérard CROCHARD Vincent PARIS Eric				
	LEDRU Aurélie				

COMMISSION PETITE ENFANCE					
Présidente : LAROCHE Jacqueline					
Membres:	CRESTIN-BILLET Catherine	BOIVIN Christiane	BUHR Nathalie		
POUSSIN Virginie MILLET Nathalie					

	COM	IMISSION MUSÉE DE LA LUNETT	E
Président :	VILLEDIEU Florent		
Membres:	BOIVIN Christiane	BUFFARD François	GAY André
	CALDAS Roger		
	+		
	Mme la Présidente de la Maison de l'Émail		
	M. le Président du Syndicat des Lunetiers (Syndicat des Entreprises de Lunetterie du Massif		
	Jurassien) ou son représentant		
	M. le Président des Amis	du Musée	

COMMISSION TECHNIQUE / RÉNOVATION OPAH					
Président :	résident : PETIT Laurent				
Membres:	LACROIX Elisabeth BUSSOD Frédéric LAROCHE Jacqueline				
LUZERNE Sylvain DANREZ Michel					

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL	1904		
Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)			
- la présidence est assurée par le Maire de Morez			
- les membres de droit sont le Préfet du Jura, le Procureur de la République de Lons-le-Saunier et	le		
Président du Conseil Départemental du Jura			
- les membres sont répartis en trois collèges :			
1) un collège d'élus désignés par le président, assisté de chefs de service de la ville :			
- 4 adjoints			
- Le président de la CCHJ			
- Le DGS de la Mairie ou son représentant			
- Le chef de service du Pôle Cohésion sociale et éducation			
- Le chef de la Police Municipale			
2) un collège de représentants de l'État désignés par le préfet (en attente de désignation)			
3) un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés			
par le président du CLSPD.			
Il s'agit des professionnels suivants : CAF, CIDFF, OPH, Jurabus, SNCF, pompiers, association	de		
commerçants, associations de parents d'élèves FCPE et AAPE, Passerelle 39, Juravem, Association	de		
Sauvegarde de l'Enfance du Jura, collèges, lycée, services sociaux, hôpital.			

PERSONNEL COMMUNAL - COMITÉ TECHNIQUE / CHSCT					
Titulaires : PETIT Laurent LAROCHE Jacqueline CHHIV-TEP Chey-Rithy					
Suppléants :	Suppléants: PARIS Eric CAMELIN Christian PINARD Isabelle				

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS H.L.M.			
Membres:	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	

COMMISSI		AO) - COMMISSION DE MARCHÉ PUI SION DE DÉLÉGATION DE SERVICE F		
Président :	PETIT Laurent			
Titulaires :	LUZERNE Sylvain	CAMELIN Christian	LAROCHE Jacqueline	
	OTRIO Roseline	BOIVIN Christiane		
Suppléants :	DANREZ Michel	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LACROIX Elisabeth	
	KURT Muzaffer	PARIS Eric		

AUTRES COMMISSIONS / REPRÉSENTATIONS :

	COI	MMISSION DES IMPÔTS		
Président :	PETIT Laurent			
Titulaires :	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane	CAMELIN Christian	
	LUZERNE Sylvain	LAROCHE Jacqueline	PARIS Eric	
	BUSSOD Frédéric	LAMY AU ROUSSEAU Eric	OTRIO Roseline	
	LEDRU Aurélie	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer	
	BEAUD Sylvie	CALDAS Roger	CHHIV-TEP Chey-Rithy	
	DANREZ Michel			
Suppléants :	DELACROIX Claude	VILLEDIEU Florent	ANAYA Laurence	
	CRESTIN-BILLET Catherine	THEVENIN Gérard	BUHR Nathalie	
	BUFFARD François	MOUTA Manuel	DA CUNHA Isabel	
	BOCQUET Sylvie	MILLET Nathalie	CHIARI Emmanuelle	
	CHAVERIAT Christophe	POUSSIN Virginie		
	DAVID Marie-Christine*	BILLOT Christophe*		

^{*} démission du poste de conseiller municipal

PARC NATUREL DU HAUT-JURA			
Titulaires :	KURT Muzaffer	ANAYA Laurence	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants dans l'ordre respectif:	DELACROIX Claude	POUSSIN Virginie	VILLEDIEU Florent

SICTOM DU HAUT-JURA			
Titulaires :	CAMELIN Christian	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
Suppléants :	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LAROCHE Jacqueline	KURT Muzaffer

ORGANE DE GESTION DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (OGEC)	
DANREZ Michel	

	CENTRE PERMANENT	D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEM	1ENT
Titulaires :	MILLET Nathalie		
Suppléants :	CAMELIN Christian		

	MAISON DE L'EMAIL	
GAY André	LAROCHE Jacqueline	OTRIO Roseline
BUFFARD François		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMCODA
LUZERNE Sylvain

SOCIÉTÉ CO		LLECTIF PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT-JURA
Titulaires :	VILLEDIEU Florent	
Suppléants :	BUSSOD Frederic	

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

• VALIDER la nouvelle composition des commissions.

3 Décision modificative N° 1 - Budget Principal

Délibération n° 89 / 2022

M. le Maire précise qu'après le vote du budget primitif (BP) et l'exécution partielle de celuici, il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits. Les mouvements sont détaillés à l'assemblée et repris dans les tableaux ci-après :

Préparation budget supplémentaire - Vue d'ensemble

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice co	ourant		Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédils (3)	Total budget (1) + (2) + (3)	Total réalisé	Différence	% réalisé	
Fonctionnement							***	
Dépense	7 668 529.47		362 900.00	8 031 429.47	4 360 573.03	3 870 858.44	54.29	
Recette	7 668 529.47		362 900,00	8 031 429,47	7 127 786,53	903 642,94	88.75	0.10.10.10.10.10.10.10.10.10.10.10.10.10
Total Fonctionnement	0.00			0,00	2 767 213,50	-2 767 213,50	0.00	
Investissement				·				
Dépense	6 737 795.28		505 328,00	7 243 123,28	2 856 294,67	4 386 828,61	39.43	
Recette	6 737 795,28		505 328,00	7 243 123,28	2 445 847,38	4 797 275,90	33.77	
Total Investissement	0.00			0,00	-410 447,29	410 447,29	0.00	
Total DEPENSE	14 406 324.75		868 228,00	15 274 552,75	7 216 867,70	8 057 685,05	47.25	
Total RECETTE	14 406 324.75		868 228,00	15 274 552,75	9 573 633,91	5 700 918,84	62.68	
otal GENERAL	0.00			0,00	2 356 766,21	-2 356 766,21	0.00	

Date: 09/11/2022 7:58

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Date: 09/11/2022 8:04

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

			DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
		Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctio	Fonctionnement-Dépense								
011	11 Charges à caractère général								
60224	Fournitures administratives	00,0			00'0	00'0	00'0	00'0	
6041	Achats d'études (autres que terrains à	0,0	er eer van de		00'0	2 253,90	-2 253,90	00'0	
67.00	aménager)	189 455 00			160 155 00	410 ARR 14	98 585 89	95	
7400	nordas presidions de services (annes que (errains à aménager)	20,000							
50611	Eau el assainissement	20 000,00			20 000,00	83,085 9	13 609,34	31,85	
60612	Énergie - Électricité	273 500,00			273 500,00	83 903,21	189 598,79	30,68	
60613	Chauffage urbain	383 000,00			383 000,00	221 639,65	161 360,35	57,87	
60621	Combustibles	3 500,00		1 500,00	5 000,00	7 130,00	-2 130,00	142,60	
60622	Carburants	2 500,00			2 500,00	2 158,26	341,74	86,33	
60623	Alimentation	7 000,00			7 000,00	4 271,99	2 728,01	61,03	
60628	Autres fournitures non stockées	7 200,00		1 500,00	8 700,00	9 493,44	-793,44	109,12	109.12 Covid - gants blouses
60631	Fournitures d'entretien	23 400,00			23 400,00	13 185,24	10 214,76	56,35	
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00		**************************************	25 000,00	20 433,52	4 566,48	81,73	
60633	Fournitures de voîrie	17 400,00			17 400,00	8 863,94	8 536,06	50,94	
60636	Vêtements de travail	1 850,00		1 090,00	2 940,00	1 194,51	1 745.49	40,63	40,63 Créche pas právu au BP; Agricole pas prévu eu i
6064	Fournitures administratives	12 825,00	-		12 825,00	12 313,09	511,91	96,01	
6065	Livres, disques, cassettes	4 000,00			4 000,00	00'0	4 000,00	00'0	
	(bibliothèques et médiathèques)								
6067	Fournitures scolaires	17 507,00			17 507,00	7 979,21	9 527,79	45,58	
6068	Autres matières et fournitures	89 000,00			89 000,00	37 914,64	51 035,36	42,60	
60681	Compte 60681	00'0			00.00	00'0	00,00	00,0	
60682	Compte 60682	00'0			0,00	00'0	0,00	00.0	
60683	Compte 60683	00'0			00'0	1 030,98	-1 030,98	00'0	
60684	Compte 80684	00'0			00.0	00'0	00.00	00'0	
60685	Compte 60685	00'0			00'0	00'0	00'0	00'0	
60688	Compte 60688	00'0			0.00	00'0	00'0	ao'a	
611	Contrats de prestations de services	110 200,00			110 200,00	61 383,11	48 816,89	65,70	
6125	Crédit-bail immobiller	226 144,00			228 144,00	226 143,80	0,20	100,00	
6132	Locations immobilières	00'009 9	,		6 600,00	5 988,36	611,64	90,73	
VUE_PREP_	VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	ésentation par com	pte		Page 1 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

			DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
·		Budget déjà voté	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
		(E)	(2)	(2)	(1)+(2)+(3)				
Fonctio	Fonctionnement-Dépense								
6135	Locations mobilières	27 000,00			27 000,00	14 182,45	12 817.55	52 53	
614	Charges locatives et de copropriété	30 500,00	:		30 500,00	23 840,37	6 659,63	78.17	
61521	Terrains	16 000,00			16 000,00	6 222,00	9 778,00	38.89	
615221	Entretien et réparations bâtiments	8 000,000		5 000,00	13 000,00	16 662,36	-3 662,36	128.17	128.17 Batiments - nes mévin en BD
645000	publics Entration of sometimes of the Letternian				2				
077010	Entreuen et reparations autres patiments	מלים		200,000	500,00	2 023,93	-1 523,93	404,79	404,79 batiments - Parc privė
615231	Entretien et reparations voiries	24 150,00			24 150,00	25 856,22	-1 706,22	107,07	-
615232	Entrelien et réparations réseaux	1 000,00			1 000,00	670,31	329,69	67,03	
61524	Bois et forêts	40 000,00		-	40 000,00	48 751,57	-8 751,57	121,88	
61551	Matériel roulant	00'000 9			00'000 9	1 560,77	4 439,23	26,01	
61558	Autres biens mobiliers	19 750,00	-		19 750,00	3 766,34	15 983,66	19.07	
6166	Maintenance	00'000 06			80 000,00	78 507,33	11 492,67	87.23	
6161	Assurance multirisques	43 775,00			43 775,00	31 173.80	12 801.20	7.7	
617	Eludes et recherches	18 000,00			18 000,00	895,00	17 105.00	4 97	
6182	Documentation générale et technique	10 000,00			10 000,00	7 359,05	2 640,95	73.59	
6184	Versements à des organismes de	20 000'00			20 000,00	2 868.70	17 131.30	14.34	
	formation						:	i di	
6185	Frais de colloques et séminaires	00'0			00'0	00'0	00,0	0.00	
6188	Autres frais divers	3 300,00			3 900,00	00.0	3 900.00	00.0	
6225	Indemnités au comptable et aux	430,00			430,00	00'0	430.00	000	
	régisseurs			-					
6226	Honoraires	4 000,00		28 000,00	32 000,00	26 559,43	5 440,57	83.00	83.00 AGARA
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00			40 000,00	14 588,39	25 411,61	36.47	
6228	Divers	00'0		***	00'0	0,00	00'0	00.0	
6231	Annonces et insertions	2 000,00		•	2 000,00	2 514,69	-514,69	125.73	
6232	Fêtes et cérémonies	123 300,00		•	123 300,00	77 184,50	46 115,50	62.60	
6236	Catalogues et imprimés	13 800,00			13 800,00	26 068,79	-12 268,79	188.90	
6237	Publications	30 800,00			30 800,00	7 278,55	23 521,45	23,63	
6238	Divers	5 100,00			5 100,00	90,60	5 019,40	1,58	
6241	Transports de biens	000		1 750,00	1 750,00	1 716,00	34,00	90'86	98,06 Frais de transport facturé
6247	Transports collectifs	8 050,00		-	6 050 00	2 594,70	3 455,30	42,89	
WUE_PREP	VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	upplémentaire - Pr	ésentation par com	pte		Page 2 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budget déjà	jà Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	voté	report	crédits				,	
The second secon	(4)	(2)	(6)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Dépense								
6251 Voyages et déplacements		00'009	1 610,00	2 210,00	2 232,75	-22,75	101,03	101,03 Exclusivement frais de transport
6256 Missions	200	2 000,00		2 000,00	132,20	1 867,80	6,61	
6257 Réceptions	7 0	7 000,000 7		7 000,00	742,84	6 257,16	10,61	
6261 Frais d'affranchissement	<u>+</u>	11 100,00		11 100,00	8 405,08	2 694,92	75,72	
6252 Frais de télécommunications	25 01	25 000,00		25 000,00	18 207,71	6 792,29	72,83	
827 Services bancaires et assimilés		1 200,00	,	1 200,00	433,81	766,19	36,15	
6281 Concours divers (cotisations)	4	4 610,00	1 150,00	5 800,00	5 814,78	-14,78	100,25	
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et	· .	5 502,00		5 502,00	2 640,00	2 862,00	47,98	
				1		į	1	
6283 Frais de nettoyage des locaux	80	B 836,00		8 836,00	6 260,60	2 575,40	70,85	
62875 Aux communes membres du GFP	<u>a</u>	0,00		00'0	00.0	00.00	00'0	
62876 A un GFP de rattachement		0,00	wining	00'0	0,00	00.0	00'0	
82878 A d'autres organismes		0,00	225,00	225,00	225,00	00,00	100,001	100,000 participation classe de mer
6288 Autres services extérieurs		00'0		00'0	149,20	-149,20	00.0	
63512 Taxes foncières	105 000,00	00'00		105 000,00	108 149,13	-3 149,13	103,00	
63513 Autres impôts locaux		00'0		00'0	00'0	00'0	0.00	
		26,00	1 615,00	1 671,00	1 670,54	0,48	59,97	99,97 Taxos à l'he - ONF
Total 011 Charges à caractère général	re général 2 154 240,00	00'00	43 980,00	2 198 220,00	1 424 249,11	773 970,89	64,79	
012 Charges de personnel et	nelet							
6216 Personnel affecté par le GFP de		164 000,00		164 000,00	116 930,01	47 069,99	71,30	
5218 Autre personnel extérieur		0,00		00'0	00,0	00'0	00'0	
6332 Cottsations versées au F.N.A.L.		8 895,00		8 885,00	7 039,62	1 855,38	79,14	
6336 Colisations CNFPT et Centres de		33 795,00		33 795,00	25 878,02	7 916,98	76,57	

6338 Autres Impôls, laxes ,sur	in in	5 336,00		5 336,00	3 500,63	1 835,37	65,60	
64111 Rémunération principale	00,880 088	56,00		660 055,00	562 737,78	97 318,22	85,26	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	supplémentaire - Pi	L résentation par con	ıpte		Page 3 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réallsé	
	voté (1)	report	crédits (3)	(4)+(5)+(3)				
Fonctionnement-Dépense				(2) (2) (1)				
64112 NBI, SFT et indemnité de résidence	26 427,00			25 427 00	14 B59 RD	00 777 0	9	
64114 Personnel titulaire - Indemnité inflation	00'0			00'0	2 600,00	2 800 00	00.0	
64118 Autres indemnités	113 455,00			113 455,00	87 625.23	25 829.77	77 23	
64131 Rémunérations	358 640,00			958 640,00	825 755,11	132 884.89	86 14	
64134 Personnel non titulaire - Indemnité	00'0			00,0	4 200,00	4 200,00	00.0	
eò	151 500,00			151 500,00	146 089,74	5 410,26	96,43	
	437 000,00			437 000,00	261 757,18	175 242,82	06,65	
_	258 600,00			258 600,00	212 432,54	46 167,46	82,15	
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	46 000,00			46 000,00	34 711,83	11 288,17	75,46	
6455 Cotisations pour assurance du personnei	20 000'00			50 000,00	45 370,09	4 629,91	90,74	
6458 Cotisations aux autres organismes	00'0			00'0	00'0	00.0	00'0	
Sociaux 6475 Médicine du faminal allemania	6 6 1 6 7							
	on'nes zi			12 650,00	13 092,94	442,94	103,50	
6488 Autres charges	00'0			00'0	00,00	00'0	00'0	
Total 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 925 354,00			2 925 354,00	2 365 373,52	559 980,48	80,88	
014 Atténuations de produits							S. Charles and S. Cha	
7391172 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les	00,000 8			00,000 9	00.0	00,000 8		
739211 Attributions de compensation	105 000 00			00 000 301	000	1	,	
	10 479,00			10.479.00	00,044 8 400,00	1 676 00	57.03 54.44	-
739223 Fonds de péréquation ressources	45 000,00			45 000,00	00.0	45 000,000	0,00	
communates et intercommunates 7398 Reversements, restitutions et	600,00			500,00	00'0	500,00	00'0	
Total 014 Atténuations de produits	168 979,00			166 979,00	36 948,00	130 031,00	22,13	
	(A) A (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A			10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1				
022 Depenses Imprevues (fonctionnement)								
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	93 820,00		-7 893,00	85 927,00	00'0	85 927,00	000	
WIE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	ésentation par com	pte		Page 4 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

			DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Buc	Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
		voté	report (2)	crédits (3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Dépense									Andready, and a manufacture of the state of
Total 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	} ser	93 820,00		-7 893,00	85 927,00	0°0°	85 927,00	00'0	
023 Virement à la section d'investissement	lon								
023 Virement à la section d'Investissement	sement	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	00.0	2 639 840,47	oa'a	
Total 023 Virement à la section d'investissement	ion	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	00'0	2 039 840,47	90'0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	s de fions								
675 Valeurs comptables des immobilisations	ilisations	00'0			00'0	37 688,21	-37 688,21	00°D	
cedees 6761 Différences sur réalisations (positives)	silives)	00'0			00'0	204 311,78	-204 311,79	00'0	
6811 Dotations aux amort, des immos	υ	103 177,00		4 949,00	108 126,00	00'0	108 126,00	00'0	
incorporelles et carporelles 6817 Dotations aux prov. pour dépréciation	ciation	00'0		1 400,00	1 400,00	00'0	1 400,00	ດດ, ບ	0,00 Refus d'admission en non valeur
Total 042 Opérations d'ordre de	e de	103 177,00		6 349,00	109 526,00	242 000,00	-132 474,00	220,95	
transfert entre sections	tions								
ය දී	gestion								
	ue eu	3 060,00			3 060,00	722,17	2 637,23	7,28	
6518 Autres redevances pour concessions, bravets. Ilcences, procédés	ssions,	2 740.00			2 740,00	947,86	1 792,14	34,59	
6531 Indemnités		109 238,00			109 238,00	91 202,65	18 035,35	83,49	
6532 Frais de mission		100,00			100,001	00,0	100,00	00'0	
6533 Cotisations de retraite		9 947,00			9 947,00	6 151,69	3 795,31	61,84	
6534 Cotisations de sécurité sociale - part	, part	8 751,00			8 751,00	7 371,54	1 379,46	84,24	
patronale 6535 Formation		00'0			00.00	00.00	00'0	00,0	
WE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE				Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par comple	ésentation par con	npte		Page 5 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	13 F T - F - W							
	Sudget deja vofé	Credits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Dépense								
66372 Colisations au fonds de financement de	00.0			00'0	100,91	-100,91	00'0	
6541 Créances admises en non-valeur	1 174,00		*	1 174 00	5 637 BD	-4 443 GO	770 ED	
6542 Créances éteintes	00'0			0.00	טט ט	00 0	600	
65541 Contributions au fonds de compensation	35 000,00			35 000,00	00'0	35 000 00	000	
_								
•	5 800,00			2 800,00	25 077,05	-19 277,06	432,36	
6558 Autres contributions obligatoires	30 000 00			30 000 00	20 984,87	9 015,13	69,95	
657341 Communes membres du GFP	14 000,00			14 000,00	00'0	14 000,00	0.00	
657358 Autres groupements	00'0			00'0	0,00	00'0	00.0	
657362 CCAS	76 909,00			76 909,00	00'0	76 909,00	0.00	
6574 Subventions de fonctionnement aux	300 832,00		-150 000.00	150 832.00	B6 244 20	64 587 RD	27, 48	17 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12
			•				2	uop pungense / annees precedentes
65888 Aufres	00'0			00'0	7 740,70	-7 740,70	00.00	
Total 65 Autres charges de gestion	597 551,00		-150 000,00	447 551,00	251 661,84	195 889,16	56,23	
courante								
66 Charges financières								
66111 Intérêts réglés à l'échéance	30 736,00	A	3 393,00	34 129,00	26 834,96	7 294,04	78.63	78.63 Empired non-saisi
66112 Intérêts - rattachement des intérêts	00'0			00'0	00'0	0.00	000	
6588 Autres	00'0		5 403,00	5 403,00	00'0	5 403,00	00.0	0,00 Frais de portage EPF
Total 66 Charges financières	30,736,00		8 796,00	39 532,00	26 834,96	12 697,64	82,78	
67 Charges exceptionnelles	上 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur	00'0			00.00	938.41	-938 41	000	
_				•			ì	
	2 000,00		4 500,00	6 500,00	6 013,15	486,85	92,51	
6745 Subventions aux personnes de droit	12 000,00			12 000,00	5 894,04	6 105,96	49,12	
578 Aufres charges exceptionnelles	00.0			00'0	950,00	00,088-	00'0	
VIE PREP HORS BP C COMPTE					1			
			Preparation buoget	Preparation buoget supptementaire - Presentation par compte	resentation par con	pte		Page 5 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	vote (1)	79port (2)	credits (3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Dépense								Attention and the control of the con
Total 67 Charges exceptionnelles	14 000,00		4 500,00	18 500,00	13 505,60	4 984,40	73,00	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions								
6817 Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	00'0			ם מ	DO'O	000	00'0	
Total 68 Dotations aux	00'0			a,00	00'0	0.00	ם מ	
provisions								
Total Fonctionnement - Dépense	7 668 529,47		362 900,00	8 031 429,47	4 360 573,03	3 670 856,44	54,29	
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit								
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	834 924,47			834 924,47	834 924,47	00'0	100,00	
Total 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	834 924,47			834 924,47	834 924,47	00'0	100,00	
013 Atténuations de charges 6419 Remboursements sur rémunérations du	50 000,00		00'000 BE	00'000 88	89 006,42	-1 008,42	101,15	
personne: 6459 Remboursements sur charges de SS et	4 000.00		6 300,00	10 800,00	00'008 9	4 000,00	62,98	62,96 Inflation 6800 E -
Total 013 Atténuations de charges	54 000.00		44 800,00	98 800,00	95 808,42	2 991,58	76,98	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 722 immobilisations corporelles	00'0			oo'o	op'o	00'0	00'0	
	95 833,00			95 833,00	00'0	95 833.00	00.0	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE		7	Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	résentation par cor	npte		Page 7 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budget déjà voté	Crédits de report	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)			Mario Advid	
Fonctionnement-Recette								
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 833,00			95 833,00	ao`o	95 833,00	00,0	
70 Produits des services, du			(日本の)の (
	00'0			00'0	00.0	00,0	00.0	化合物 化二角环状 医热管反射 经过产工 医光度的 计数字表示符 医艾耳氏病
	00'000 09		70 000,00	120 000,00	175 753,00	-55 753,00	146,46	146,46 coupe de bois
_	1 000,00			1 000,00	00'0	1 000,00	00.0	
7025 Taxes d'affouage	00'0			00'0	550,00	-550,00	00.00	
7028 Autres produits agricoles et forestiers	400'00			400,00	100,00	300,00	25.00	
70311 Concession dans les cimetières (produit	1 000,00		5 000,00	6 000,00	9 528,00	-3 528,00	158,80	
							•	
70321 Droits de stationnement et de location	1 000,00		2 000,00	6 000,00	10 081,40	-4 081,40	168,02	
				-				
/0323 Redevance d'occupation du domaine	3 199,00			3 199,00	1 165,00	2 034,00	36,42	
7035 Locations de drolts de chasse et de	200.00			טט טטנ	5	00 000	9	
				201	2	02,000	מילי	
70388 Autres redevances et recettes diverses	00'0		4 000,00	4 000,00	4 853,97	-853,97	121.35	redevance resear CRDs
704 Travaux	00'0			00,0	77,00	-77,00	00.0	
70511 Redevance d'enlèvement des ordures	00'0			00'0	00'0	0,00	00.0	
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	25 000,00		18 000,00	43 000,00	56 558,22	-13 558,22	131,53	131,53 Visites musée
70632 A caractère de loisirs	2 000.00			2 000,00	00.0	2 000,00	00 0	
7066 Redevances et droits des services à	316 474,00			316 474,00	305 588,56	10 885.44	96.56	
	. !							
•	90,003			200,000	876,71	-376,71	175,34	
_	00'0			00'0	288,77	-288,77	00'0	
7083 Locations diverses (autres	34 800,00			34 800,00	32 285,31	2 514,69	92,77	
70841 aux budgels annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	50 000,00			50 000,00	25 142,00	24 858,00	50,28	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	ésentation par con	pte		Page 8 sur 18
								,Dr.

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budget déià	Cradits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	voté	report	crédits	,				
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Recette								
70846 Au GFP de rattachement	21 000,00			21 000,00	51 970,00	-30 970,00	247.48	
70848 aux autres organismes	00'0			00.00	00'0	00'0	00'0	
70873 par les C.C.A.S	200,005			300,000	00'0	300,00	0,00	
70875 Par le GFP de raltachement	10 100,00			10 100,00	00'0	10 100,00	00.00	
70878 par d'autres redevables	150,00			150,00	25 863,14	-25 713,14	17 242,09	
7088 Aufres produits d'activités annexes	00'0			00'0	1 234,25	-1 234,25	0,00	
Total 70 Depotute does consistent die	517 123 00		102 000 00	619 123 00	701 915 33	£8 CP7 C8-	113 37	
2							2	
73 Impôts et taxes								
73111 Impôts directs locaux	1 491 940,00			1 491 940,00	1 287 385,00	204 554,00	86,29	
7318 Aufres impôts locaux ou assimilés	00.00			00'0	00'0	00'0	00'0	
7336 Droits de place	\$ 000,000			5 000,00	1 664,00	3 316,00	33,68	
7351 Taxe sur la consommation finale	90°000 06			00'000 06	87 116,14	2 883,86	98'86	
7362 Taxes de séjour	5 000,00			5 000,00	6 273,26	-1 273,26	125,47	
7371 Taxe sur les rhums	00'0			00'0	00.0	00'0	0,00	
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	100 000,00			100 000,00	108 730,00	-8 730,00	108,73	
Total 73 Impôts et taxes	1 691 940,00			1 691 940,00	1 491 189.40	200 750,80	38,13	
)						-	=	
74 Dotations, subventions et								
7411 Dotation forfattaire	1 294 176,00	*		1 294 176,00	1 089 221,25	204 954,75	84,16	
74121 Dotation de solidarité rurale	631 361,00			631 361,00	631 361,00	00.0	100,00	
74127 Dotation nationale de péréquation	144 483,00			144 483,00	144 483,00	00'0	100,00	
744 FCTVA	100 000,00			100 000,00	630,03	99 369,97	0,63	
74718 Aufres	50 000,00			50 000,00	103 463,38	-53 463,38	206,93	
7472 Régions	00'000 9		3 800,00	00,008 6	20 304,00	-10 504,00	207,18	207,18 Musée de la Lunette
7473 Départements	5 000,00			5 000,00	4 000,00	1 000,00	80,00	
74748 Aufres communes	289 022,00			289 022,00	32 432,00	256 590,00	11,22	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	supplémentaire - P	ésentation par con	pte		Page 9 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes (Observed
	£							STORE ASSOCIATION
	Budget deja voté	Credits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)		-	•	
Fonctionnement-Recette								
74751 GFP de rattachement	00.0			00'0	0.00	00 0	C C	Minimum III
7477 Budget communautaire et fonds	00'0			00'0	61 151,00	-61 151,00	00'0	
7478 Autres organismes	744 00			1				
	950 (41,00			435 741,00	436 141,49	-400,49	100,09	
/482 Compensation pour perte de taxe additionnelle	00,0			00'0	00'0	00,0	00.0	
74834 Etat - Compensation au titre des	00'0			00.0	47 469,00	-47 469,00	00.00	
74835 Etat - Compensation au titre des	105 451,00			105 451,00	00'0	105 451,00	00'0	
748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux	00'0			00.0	00,0	00,00	00'0	
748388 Aufres	00'0			00'0	8 057,20	-8 057,20	0.00	
7485 Dotation pour les titres sécurisés	12 000,00			12 300,00	00'0	12 000.00	00.0	
7488 Autres attributions et participations	00'0			00'0	48,00	48,00	00.0	
Total 74 Dotations, subventions et	3 073 234,00		3 800,00	3 077 034,00	2 578 761,35	498 272,65	83,81	
participations								
72								
	480 000,00	:		480 000,00	273 931,33	206 068,67	57,07	
7588 Aufres produits divers de gestion courante	17 500,00			17 500,00	19 305,96	-1 805,96	110,32	
Total 75 Autres produits de gestion	497 500,00			497 500,00	293 237,29	204 262,71	58,94	
76 Produits financiers				A STATE OF THE STA				
S	000		10 300 00	10 300 00	70 372 01	74 SV	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Total 76 Produits financiers	00'0		10 300,00	10 300,00	10 345,04	45.04	400.44	100,44 Kemb interess emprunts Chautrene
11								
	00'0			00,0	60°0	00'0	00'0	
773 Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00		10 000,00	11 000,00	20 613,41	-9 813,41	187,39	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE	- distribution		Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	résentation par con	pte		Page 10 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Dale: 09/11/2022 8:04

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

ns									Page 11 sur 18
Notes I Observations				180,87 COVID	100,00 vente 185 rue Rép.				Pag
	% Réalisé			100,007	100,00	100,77	101,41	8.75	
courant	Différence			-59,50	00.0	-5 957,32	-15 630,23	903 642,94	pte
Exercice courant	Total réalisé			80 059,50	242 000,00	778 932,32	1 121 605,23	7 127 766.53	ésentation par com
	Total budget	(1)+(2)+(3)		80 000,00	242 000,00	772 975,00	1 105 975,00	8 031 429,47	upplémentaire - Pr
	Nouveaux crédits	(3)		80 000,00	112 000,00		202 000,00	962 900,00	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte
DM n°1	Crédits de report	(2)							
	Budget déjà voté	(1)		00'0	130 000,00	772 975,00	903 975,00	7 668 529,47	
			Fonctionnement-Recette	774 Subventions exceptionnelles	775 Produits des cessions d'immobilisations	7788 Prodults exceptionnels divers	Total 77 Produits exceptionnels	Total Fonctionnement - Recette	VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

Euclipe digit			DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
world vorigination delta (1) (2) (3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (1)+(2)+(3) (2)+(3) (3)+(3) (4)+(3)+(3) (4)+(3)+(3) (4)+(3)+(3) (4)+(3)+(3) (4)+(3)+(3)+(3) (4)+(3)+(3)+(3)+(3)+(3)+(3)+(3)+(3)+(3)+(3		Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
xécution de la l'investissement victore de la section de la l'investissement de la section de l'investissement d'investis divers et l'investissement de l'investissement d'investis divers et l'investissement de l'investissement d'investis divers et l'investissement d'investis d'investis divers et l'investissement d'investis d'invest		voté (1)	report (2)	crédits (3)	(1)+(2)+(3)				
xécution de la livrestissement portion de la filt section de la filt define de la filt de l	Investissement-Dépense								
Trivestissement et a sets ones se sets one se sets ones se sets one se set sets one se sets one se set sets one se sets one se set sets one se set sets one se sets one se set sets one se sets one se set sets one se set sets one se sets one se set sets one se set sets one se sets one									
be accident a feet 5005,89	section d'investissement								
Fig. 2005,89									
xécution de la s45 005,89 innocedia l'investissement investissement introsetissement introsetissement introsetissement introsections si l'investissement introsections si l'introsections si l'introsectio		645 005,89			645 005,89	645 005,89	00'0		
Imprévues		645 005,89			645 005,89	645 005,89	0,00		
st fimprévues (reporté								
### (investissement)									
Second color									
s imprévues (70 000.00 -10 314,00 59 686,00 59 686,00 0,00 st d'ordre de entre sections 40 175,00 40 175,00 40 175,00 40 175,00 60,00 <td></td> <td>70 000,00</td> <td></td> <td>-10 314,00</td> <td></td> <td>0,90 0,90</td> <td>59 686,00</td> <td>0.00</td> <td></td>		70 000,00		-10 314,00		0,90 0,90	59 686,00	0.00	
st d'ordre de entre sections 99 175,00 0,00 99 175,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		70 000,00		-10 314,00		00'0	59 686,00	00'0	
State Sections S	investissement)								
His nationaux 90 175,00 15 607,00 15									
its nationation 90 175,00 90 175,00 90 175,00 0,00 90 175,00 0,00 1 550,00 1 550,00 1 550,00 1 550,00 1 550,00 1 550,00 0,00 1 550,00 0,00									
1667,00 1667		90 175,00			90 175,00	00,00	90 175,00	00'0	
1500,000 2 491,000 0,000		1 667,00			1 667,00	00,0	1 667,00	00'0	
15 d'ordre de 95 833,00 0,00		1 500,00			1 500,00	00.0	1 500,00	00'0	
1s d'ordre de 95 833,00		2 491,00			2 491,00	00'0	2 491,00	0,00	
1s d'ordre de entre sections 95 833,00 entre sections 95 833,00 entre sections 95 833,00 entre sections 0,000 es 833,00 entre entre sections t, fonds divers et todas divers et la 774,00 et diettes 10 774,00 et diettes		00,0			00'0	00'0	00'0	00.0	
th 10.774,00 ht 10.03,95 g.770,05 g.32 ht dettes for the transfer of the transfe		95 833,00			95 833,00	0.00	95 833,00	00.00	
nt fonds divers et 10 774,00 10 774,00 10 774,00 10 03,95 9 770,05 9,32 st dettes 10 774,00 10 03,95 10 03,95 9,32 st dettes 10 000,00 100 04,00 10 314,00 170 314,00 148 996,37 21 317,03 87,48									
nt 10 774,00 10 003,95 9 770,05 9,32 fonds divers et 10 774,00 1 003,95 9 770,05 9,32 et dettes 10 774,00 1 003,95 9 770,05 9,32 s et dettes 10 374,00 170 314,00 148 996,37 21 317,03 87 48	reserves								
i, fonds divers et 10 774.00 1 003.95 9 770.05 9,32 et dettes 160 000,00 10 374,00 170 314,100 148 996.37 2 1 317,03 87.48		10 774,00			10 774,00	1 003,95	9770,05	9.32	
S 160 000,00 10 374,00 170 314,00 148 996,37 21 317,03 87,48		10 774,00			10 774,00	1 003,95	9 770,05	9,32	
160 000,00) 10 374,00 170 314,00 148 996,97 21 317,03 87,48									
	Emprur	160 000,00		10 314 00		148 996 97	21 347 03	07 ZB	
	Main appeau to a contrary					ining pt.	1	04,10	

Page 12 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Date: 09/11/2022 8:04

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	, vote	16port	credits (3)	(1)+(2)+(3)				
Investissement-Dépense								
165 Dépôts et cautionnements reçus	00'0		10 000,00	10 000'00	4 619,48	5 380,52	46,19	46,19 Rien prévu au budget
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	160 000,00		20 314,00	180 314,00	153 616,45	26 697,55	85,19	e delpide pinde pinde del Pro-
20 Immobilisations								
200 Emir réalisation don monte infranteme	000			000	600	000	OO U	
coz Frans Fearsation doduments urbanisme				Š	2		5	:
2031 Frais d'études	50 000,00			50 000.00	7 777.61	42 222,39	15,56	
2051 Concessions et droits similaires	21 200,00			21 200,00	12 587,86	8 612,14	86,98	
Total 20 Immobilisations	71 200,00			71 200,00	20 365,47	50 834,53	28,60	
incorporelles								
204 Subventions d'équipement								
Versées								
2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et	19 500,00			19 500,00	12 081,05	7 418,95	61,95	
2041-582 Autres aroumements - Refiments et	69 000 00			89 000 00	22 470 On	46 530 00	32.57	
installations							10,120	
Total 204 Subventions d'équipement	88 500,00			88 500,00	34 551,05	53 948,95	39,04	
versées								
7		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	が、場合に対象を					
•	3 000,00		24 000,00	27 000,00	24 000,00	3 000,00	38,88	88,89 Achat CHOUITER Akram
2115 Terrains bâtis	00,000 000		151 218,00	751 218,00	410 640,00	340 578,00	54,86	réserves foncieres;SEMCODA 4 commerces - a
2116 Cimetières	7 000,000		-7 000,00	00'0	00'0	00.0	00,0	-+ 21316 - cimetière
2117 Bois et forêts	00'0			00'0	00'0	00'0	00.00	
2128 Autres agencements et aménagements	10 000,00			10 000,00	00'0	10 000,00	0,00	
de lerrains	2			C	000	c	c	
21201 COMPTE Z IZOI	64 200 00		7 000	81 200 OC	39 156 50	22.045.50	80 62	
	00'007'15		22 250 00	מימש בבר	20,400	20,000,000	7 7	TOZOL SIABO SALURUS + RUJES (DEVIS 1020)
·	200 400/00		00'002 77	777 020,00	7L'647 76	130 400,83	24,14	41,43 polali ext salle des fêtes; loge hivernal + 5log
2132 Immeubles de rapport	973 802,23		-43 002,00	930 800,23	408 480,06	522 320,17	43,88	43,88 -+ article 2135 - 4 commerces ;Achal maison Jol
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	supplémentaire - P	ésentation par con	ηpte		Page 13 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budnet döla	Cradite do	Monrooms	Total budget				
	zuugerueja voté	report	crédits	lotal budget	lotal realise	Difference	% Réalisé	
	(£)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Investissement-Dépense								
2135 Installat* générales, agencements,	929 618,07		362 362,00	1 291 980.07	708 534.51	583 445 58	74 87	\$ 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
						200	*o'!-o	Januari -+ Z135 A mente sur services "Commerces";+-
2138 Autres constructions	20 000,00		-20 000,00	00,0	00'0	00.00	00.0	0.000 con others of resting a law - the leader of resting to the leader of the leader
21533 Réseaux cáblés	32 000,00			32 000.00	טטט	32 000 000	5 0	אסופא פען ייי - אמופ חפא ופופא פ ווופות פעון פוסופ
21578 Autre matériel et outillage de voirie	00'000 9			9 000 00	S 322 40	322 40	ניטנים ליכיונים	
2158 Autres installations, matériel et outiliage	28 967 45			36 262 46	10 170 50	-362,40	105,37	
				7 Jos 22	02'671 &	C6,101 E	66,21	
2161 Oeuvres et objets d'art	21 990,00			21 990.00	00.0	21 995 00	č	
2168 Autres collections et oeuvres d'art	00.0							
	7 000 0			2 1	On'n	on'n	00,	
	00,000			2000,000	2 601,43	4 398,57	37,16	
2182 Matériel de transport	90,000 8		-2 250.00	6 750.00	1 742 29	5 DOT 71	, d	
2183 Matériel de bureau et matérial	59 461 00			00 797 03	00000		10,02	-+ 21315 betailere (2250 €)
	20,127			00,104.50	20,225 F4	17 561,32	70,47	
2184 Mobilier	37 218,50			37 218 50	4 402 33	42 846 47	50	
2185 Cheptel	00.0		750.00	750.00	20,20	71,000	29,11	
2488 Author immebilisations common and a	. 0		2		07,000	0,00	55,43	do,43 Brebis
Spirov	10,014.01			113 416,61	58 870,51	54 546,10	51,91	51,91 Chaudière murale Online Formation; Salle (ète à
Total 21 Immobilisations corporelles	3 113 073,86		495 328,00	3 608 401,86	1 818 739,63	1 789 662,23	50,40	
23 Immobilisations en cours								
2312 Agencements et aménagements de	00'0		243 000.00	243 000 00	9 573 88	944 494 49	700	
terrains					3	21 (12k 002	ָּבְּיָתְיָּבְּ מינים	5,34 +- 231281 Echappees Bienne; +- 231281 - NATI
231281 Compte 231281	243 000,00		-243 000,00	00,0	00'0	00:0	טיטי	Of On the State of
Z313 Constructions	1 619 637,85		-40 000,00	1 579 637,85	2 547.85	1 577 080.00	45.0	TOOLS Working A second of T 2012 INCIDENT.
231311 Compte 231311	00'0			00'0	4 211.35	4 241.35	000	Control of the political of the payer survey of the political of the polit
231312 Compte 231312	20 000'00			20 000.00	16 797 98	3 202 02	00.00	
231318 Compte 231318	00'0			00.0	359.52	250 62		
23132 Counte 23132	0.00			0 0	7000	70,500	חסים	
	185 200 00			00,0	מלים	20'5	00,0	-
	and and			00,002 cal	35 845,40	149 254,60	19,41	
2314 Constructions sur sol d'aultui	17 221,06			17 221,06	00.0	17 221,06	00'0	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	supplémentaire - Pr	ésentation par com	pte		Page 14 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Date: 09/11/2022 8:04

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de	Моичеаих	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	vote (1)	report (2)	credits (3)	(1)+(2)+(3)				
Investissement-Dépense							•	
2315 Installations, matériel et outillage	298 349,62		126 000,00	424 349,62	90 473,02	333 875,60	21,32	-+ 23151 - Amánagament voírie; + - PG9930 -
23151 Compte 23151	88 000,00		-86 000,00	00'0	00'0	00'0	00,0	- + 2315 - Aménagement voirie
	10 000,00			10 000,00	11 524,61	-1 524,61	115,25	
	מימם			00'0	00'0	00'0	00'0	
231538 Comple 231538	00.0			00'0	3 590,00	-3 990,00	00'0	
2316 Restauration des collections et oeuwres d'art	4 000,00			4 000,00	00'0	4 000,00	00'0	
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immes conomiles	00'0			00'0	7 583,62	-7 583,62	00'0	
Total 23 Immobilisations en cours	2 483 408,53			2 483 408,53	183 012,23	2 300 396,30	7,37	
Total Investissement - Dépense	6 737 795,28		505 328,00	7 243 123,28	2 856 294,67	4 386 828,61	39,43	
021 Virement de la section de fonctionnement 021 Virement de la section de	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	86	2 039 840,47	80	
al 02	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	20'0	2 039 840,47	00.0	
024 Produits de cessions	00'0			00'0	00'0	00'0	00'0	
<u>=</u>	0,00			00'0	0,00	00'0	00'0	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 192 Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	00'0			00'0	204 311,79	-204 311,79	00'0	
2111 Terrains nus	00.0			00'e	00.00	0,00	0,00	
	00.00		***************************************	מסיס	00.0	00'0	00.00	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	supplémentaire - P	résentation par con	pte		Page 15 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

			DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations	
		Burdant dáis	Creditte do	Mounton	Total Landant	Y-41-1-1				
		voté voté	report	crédits	lotal budget	lotal realise	Difference	% Realise		
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)			_		**********
Investi	Investissement-Recette									Т
28031	Amortissements des frais d'études	41 070,59			41 070,59	00°0	41 070,59	0.00		
2804151		2 261,33			2 261,33	00°0	2 261,33	0,0		
Z	installations									
2804158	2804158 Autres groupements - Blens mobillers, I matériel et études	311,00			341,00	00 0	311,00	000		
2804158	3 Autres groupements - Bâtiments et installations	371,60		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	371,60	00.00	371,60	00,0		
2804182		3 527,93			3 527,93	00,0	3 527,93	00'0		·
28051	Concessions et droits similaires	13 660,65			13 660 65	000	13 660 85	ć		
28128	Author agencements of aménepaparts	7 027 46			7 007 46			5		
24124	de terrains	91			(02/,40	00,0	7 027,46	00,0		
281311		00'0			00'0	00'0	00'0	00.0		
281318	_	1 490,17			1 490,17	00'0	1 490,17	00'0		
28132	Immeubles de rapport	7 624,24	ý – hvodů	4 949,00	12 573,24	00'0	12 573,24	00,0		•
28135	installat" générales, agencements,	3 052,58			3 052,58	00'0	3 052,58	00'0		· · ·
	aménagement des construct°	;								
70 30	Aures constructions	1 968,13			1 988,13	00'0	1 988,13	00'0		
28151	Réseaux de voirie	00'0			00'0	00'0	00'0	00'0		
28152	Installations de voirie	228,50			226,50	00'0	228,50	00'0		
28158	Autres installations, matériel et outillage	840,27		-	940,27	00'0	940,27	00.00		
	techniques				•					
18182	Installations generales, agencements et aménadements divers	2 687,88			2 887,88	00'0	2 887,88	00,0		
28182	Matériel de fransport	00'0			00.0	00 0	00 0	0		
28183	Malériel de bureau et matériel	12 344,33			12 344.33		12 344 33	500		
	informatique				1	23.5	2011	2		
28184	Mobilier	1 585,42			1 565,42	00"0	1 565,42	00,0		
28185	Cheptel	191,70			191,70	00,0	191,70	00'0		
28188	Autres immobilisations corporelles	2 635,22			2 635,22	00'0	2 635,22	00'0		
4912	Provisions pour dépréciation des	00'0		1 400,00	1 400,00	00'0	1 400,00	00'0	0,00 Refus d'admission en non valeur	
	comptes de redevables			***************************************	Active Man		•			
VIE PREP	VIE PREP HORS HP C COMPTE			Orkness Charles						٦
1				Preparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	resentation par com	pte		Page 16 sur 18	~

Page 16 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Date: 09/11/2022 8:04

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BJENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de report	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	£	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Investissement-Recette								
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 177,00		6348,00	109 526,00	242 000,00	-132 474,00	220,95	
10 Dotations, fonds divers et	7.6 (1) 7.6 (1) 10.6 (1) 10.6 (1) 10.6 (1)							
10222 F.C.T.V.A.	988 270,00	A1144.		988 270,00	68 100,68	920 169,32	68'8	
10226 Taxe d'aménagement	13 000,00			13 000,00	16 443,46	-3 443,46	126,49	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 463 976,81			1 463 976,81	1 463 976,81	00'0	100,001	
Total 10 Dotations, fonds divers et réserves	2 465 246,81			2 465 246,81	1 548 520,95	916 725,86	62,81	
13 Subventions d'invastissement								
1311 Etat et ètablissements nationaux	00'0			00,0	00'0	000	00.0	
1313 Départements	27 034,00			27 034,00	177 499,59	-150 465,59	656,58	
1321 Etat et établissements nationaux	520 000,00			520 000,00	123 862,89	396 137,11	23,82	
1322 Régions	872 100,00			872 100,00	135 000,00	737 100,00	15,48	
	00.00			00'0	00'0	00'0	00'0	
	85 000,00			85 000,00	00'0	85 009,00	00'0	
	00.00			00'0	00.0	0,00	00'0	
13258 Autres groupements	30 000.00			30 000,00	00'0	30 000'00	00'0	
1326 Autres établissements publics locaux	420 000,00			420 000,00	00.0	420 000,00	00'0	
1328 Autres	00'0			00'0	00.0	00'0	00'0	
1331 Dotation d'équipement des territoires	525 000,00			525 000,00	150 959,80	374 040,20	28,75	
1341 Dotation d'équipement des territoires	82 000,00			82 000,00	2 424,78	79 575,22	2,96	
uraux	00 864 493 0			200	000	7000	000	
lotal 13 Subventions d'investissement	00,401			70°40 190 7	ad, 141 Eac	47.1 38b,44	23,03	
16 Emprunts et dettes								
destination assimiliers 1641 Emprunts en euros	00'0			80	DO'O	00.0	0,00	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	ésentation par con	трtв		Page 17 sur 18

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

		DM n°1			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budget dējā voté	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalise	Oifférence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(5)	(1)+(2)+(3)		- Anna		
Investissement-Recette								
Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00			5 000,00	3 203,64	1 796,36	84,07	
Emprunts et dettes assimilées	5 000,000			\$ 000,00	3 203,64	1 796,36	64,07	
Immobilisations corporelles Terrains bâtis	00'0			000	00'0	0.00	00 0	
Immobilisations corporelles	00'0			00'0	00'0	00,0	00.0	
Immobilisations en cours Constructions	00'0			00'0	00'0	00'0	00'0	
Immobilisations en cours	00.0			00'0	00'0	00'0	00'0	
Autres immobilisations financières								
Autres immobilisations	20 565,00		41 811,00	62 376,00	62 375,73	0,27	100,00 100,00	100,00 romb omprunt capital - Chadiferie 100,00
Inancieres Total Investissement - Recette	6 737 795,28		505 328,00	7 243 123,28	2 445 847,38	4 797 275,90	77,66	

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 18 sur 18

VUE_PREP_HORS_8P_C_COMPTE

M. le Maire commente le tableau affiché à l'écran avec les décisions modificatives (DM) du budget. Concernant l'entretien et la réparation de bâtiment public, il y a une somme forfaitaire, mais en fonction des besoins on peut l'abonder, il y a 5000 € à rajouter ; c'est variable en fonction des impératifs. Une ligne a été créée sur les autres bâtiments, cela concerne les bâtiments privés de la commune. La ligne des honoraires pour une augmentation de 28000 € concerne la prestation d'AGORA, prestataire extérieur qui a aidé à la réalisation du budget 2022 vu le manque de ressource. Cela a permis de poser les bonnes marques au sein de la collectivité.

La ligne de transports de bien avec une augmentation de crédits de 1750 € est une séparation de la ligne budgétaire sur les missions.

Mme Provent, responsable des finances, précise qu'en effet il faut séparer les dépenses de frais de missions qui engendrent obligatoirement un hébergement ou une restauration, des frais de déplacement « seul » qui n'engendrent pas d'autre dépense.

M. le Maire rappelle que le dernier budget a été fait par AGORA qui ne connait pas parfaitement le fonctionnement de la collectivité, il y a donc forcément des petites corrections à faire.

La ligne autres impôts et taxes concerne la taxe à l'hectare que nous facture l'ONF pour la gestion de nos hectares de forêts. Précédemment elle était dans un autre compte, mais elle a été replacée au bon endroit.

Au niveau des charge de personnel le maire précise qu'il aurait aimé indiquer 28 000 € en diminution de crédits par rapport à la prestation d'AGORA puisque cela a compensé un manque de personnel, mais il y a eu une décision qui s'est imposée à nous d'augmenter de 3.5% le point d'indice des fonctionnaires depuis le 1^{er} juillet. Sur le BP à hauteur de 2.7 millions, cela représente plus de 100 000 € par an donc ce n'est pas anodin. Pour cette année cela représente 50 000 € et nous avons pu les intégrer dans la dépense du BP prévue. C'est pour cette raison que cette somme ne peut pas être déduite, même si dans l'esprit il aurait souhaité le faire.

Ensuite sur les dépenses il y avait 93 120 € de dépenses imprévues, pour équilibrer la décision modificative nous récupérons 7893 €, vous voyez cela reste raisonnable.

Ensuite sur le virement à la section investissement il y a des recettes supplémentaires donc il est possible de verser 457 000 € en plus de ce qui était prévu au BP, cela permet d'équilibrer la décision modificative. Ce n'est pas anodin, vous notez que nous avions été prudents lors du Budget Primitif (BP). Il y a quelque dépense d'ordre, c'est un ajustement sans incidence comptable, cela s'équilibre. Concernant la ligne subvention de fonctionnement aux associations et autres, il était prévu 300 000 €, c'est ce qui était le cas auparavant. L'an dernier nous avons versé 2 fois la cotisation à l'OGEC Notre-Dame à hauteur de 75 000 €. Avant, il y avait aussi la subvention d'équilibre du CCAS qui était dedans. Au final nous récupérons 150 000 € cette année. La bonne somme à mettre pour l'année prochaine sera de l'ordre de 220/230 000 €.

Un emprunt n'avait pas été saisi au BP, il a 3393 € à rajouter. Les 5403 € sont les frais de portage des achats faits par l'intermédiaire de l'EPF. Cela correspond à environ 1% du bien.

En charge exceptionnelle il y a 4500 € sur des titres annulés. Mme Provent précise que c'est une régularisation sur des imputations erronées de l'exercice précédent.

En tout cela fait des dépenses de 362 000 € supplémentaires, mais avec 467 000 de virement à la section investissement, cela fait donc globalement des dépenses en moins.

On passe aux recettes. Il y a 38 000€ en plus en atténuation de charge, cela correspond à des remboursements suite à des arrêts maladie par notre assurance. Au BP nous mettons la somme que l'on connait au jour J, puisque nous ne faisons pas d'anticipation sur les arrêts maladie. Lors d'une DM, nous pouvons équilibrer en fonction. Il y a d'autres remboursements sur charge liés à l'inflation, soit 6800 en supplément.

Produits et services avec 70 000 € en plus avec les coupes de bois. En toute honnêteté lorsque nous avons fait le BP, nous avons mis la recette moyenne, mais vous savez qu'il y a plusieurs annulations de coupes et de ventes les années précédentes avec les bois scolytés. On a un surplus sur cette année, c'est pour cela qu'en 2022 il y a 120 000 €. En faisant la moyenne avec les années précédentes, nous sommes toujours à 50/60 000 € de revenu brut de coupes de bois.

Concernant la Concession dans les cimetières, c'est grâce au travail de notre collègue qui suit de près les renouvellements. Mme Provent a mis 5000 € pour s'approcher de la moyenne que l'on peut espérer chaque année.

Il y a 5000 €de droit de stationnement à modifier, à affiner les années suivantes.

Une recette avait été oubliée au BP pour la redevance du réseau GRDF. Il paie une redevance pour le réseau qui traverse la ville, cela correspond à 4853.97 €.

Ensuite nous avons une bonne surprise puisque nous sommes parties sur une base basse pour notre musée, après 2 ans difficiles. Mme Provent a ajouté 18 000 €, mais il pourrait y avoir plus puisqu'à à ce jour c'est 56 558 € de recette, c'est plus que les années moyennes qui était de l'ordre de 40/45 000€. J'espère que nous aurons les explications du service pour nous dire comment s'est passé l'année.

M Luzerne précise que le tarif avait été augmenté, ce qui peut expliquer en partie cette hausse.

M. le Maire répond que c'est une bonne remarque, le tarif avait en effet été augmenté de 1 €.

Il y a 3800 € de subvention de la Région qui n'avaient pas été comptés pour le musée de la lunette Des produits financiers n'avaient pas été mis, ce sont des remboursements des emprunts de la chaufferie. Vous savez que l'emprunt avait été fait sur le budget général pour l'ANRU. Vous le verrez ensuite puisque cela fait l'objet d'une délibération, il y a une quote-part de ce projet ANRU qui est attribuée de manière forfaitaire à la chaufferie et donc que l'on redistribue sur le budget annexe de la chaufferie, à hauteur de 10 345 €.

En Produit exceptionnel nous avons 10 000 € de recette qui ne concernent pas l'exercice 2022, mais le précédent, ce sont des recettes arrivées en retard.

En subvention exceptionnelle, il s'agit d'aide liée au COVID, l'Etat a versé 80 000 € pour les frais liés à la tenue du centre de vaccination. Il y a également la vente du 185 rue de la république à 112 000 € qui n'était pas actée de manière certaine. La prudence budgétaire veut que du moment que la vente n'est pas certaine on ne l'inscrive pas. Les 130 000 € inscrits correspondaient à la vente de l'usine Fidela qui avait été signée.

- M. Luzerne ajoute qu'il reste de bonnes surprises pour la fin de l'année.
- M. le Maire passe aux dépenses d'investissement. De la même manière, il y avait 70 000€ inscrits par prudence en imprévu, nous piochons 10 314 € pour équilibrer la décision modificative.

Les 10 000 € de la ligne dépôt et cautionnement correspondent aux cautions que nous devons lorsque les locataires s'en vont. M. Provent a provisionné suffisamment pour ne pas manquer en fin d'année.

Sur le chapitre 21, il n'y avait que 3 000 € et nous avons acheté le terrain SCHOUITER au-dessus de l'école du Puits, il y a donc 24 000 d'ajoutés.

Ensuite je vous propose une enveloppe pour faire des achats, 151 218 c'est ce qui est nécessaire pour racheter 3 bâtiments achetés par l'EPF il y a quelques années. Il y a 8 ans de portage, ensuite nous sommes obligées de racheter par quart sur 4 années, mais il est possible de racheter en direct.

- Le premier était la maison Colombo au-dessus de la gare. Elle avait été achetée 45 000 €, elle sera rachetée à ce prix auquel il faut ajouter les frais de notaire d'environ 2%.
- le second achat est le tènement situé rue pierre Morel racheté à Di Lena. Cette rue était du domaine privé, donc nous avons racheté un bout. Dans ce secteur il y a l'immeuble Di Lena dont on ne sait toujours pas que faire et pour lequel j'attends vos idées d'aménagement. Il y a également la maison Sid au bout vers le pont que l'on doit détruire. Cela avait été acheté 80 000 € il y a quelque temps, pour le projet de l'Échappé Bienne c'est bien de racheter maintenant et de ne pas payer des frais de portage de manière inutile. Il y a quelques recettes avec des garages loués, mais cela reste anecdotique.
- le troisième achat est la maison Sarran, qui est devant l'usine dont nous sommes déjà propriétaire. C'est pareil il y a déjà quelques années de frais de portage. Tant qu'à faire s'il est possible de les éviter c'est bien, sachant qu'il y a déjà des locataires et c'est toujours plus compliqué avec des intermédiaires. M. le Maire propose de racheter la maison. Elle avait été payée 150 000 €, avec des frais de notaire autour de 3000 €. En tout il y a eu 112 000 € de recette de loyers auquel il faut déduire quelques factures de gaz. Au final il faut pour 60/70 000 € pour racheter ce bâtiment immédiatement qui sera toujours loué. Si on laissait la fin du portage nous l'aurions racheté 0 €, mais ce n'est pas la peine d'attendre et il sera plus facile de gérer les locataires.

Une différence est notée entre la note de synthèse et le document projeté. Mme Provent explique que sur le budget officiel remis dans la note de synthèse il y a les opérations d'équipement qui se retrouvent plus bas. Dans le cas de l'article 21, on a enlevé 139 000 € pour les mettre sur les 4 commerces puisque l'achat est terminé, et nous avons rajouté effectivement toutes les opérations EPF pour 151 218 €. C'est une différence d'édition, mais les chiffres sont bons.

En continuant sur le compte 2135 avec 929 000 € il s'agit de la revitalisation globale pour la ville, nous abondons en mettant une provision de 362 362 € pour équilibrer notre DM. Les 20 000 en moins sont le portail extérieur inscrit ailleurs et puis le moins 2250 € c'est la bétaillère inscrite également ailleurs dans le cheptel. 663 € d'achat dans ce chapitre concernent les 10 brebis achetées pour pâturer en saison.

Au chapitre 23, il y a plus et moins 243 000 pour avoir les bonnes inscriptions budgétaires. Sinon les 40 000 en moins seront ajoutés pour compléter l'enveloppe des changements de molochs. 126 000 € à rajouter en 2315 en aménagement de voirie, il s'agit d'un toilettage des chiffres pour les mettre là où ils doivent aller en exécution. Pareil il y a 86 000 € retirés du compte 23151.

Les conseillers demandent à ce que la prochaine fois le budget soit plus lisible car le document fourni est trop dense dans la note de synthèse elle-même. M. le Maire confirme et demande à ce que le document le plus lisible soit inclus dans le Procès-Verbal.

M. le Maire reprend avec le virement de la section de fonctionnement avec le virement de la section de fonctionnement pour 457 168 €

Au niveau des recettes il y a des bricoles avec des petits ajustements. Sur les autres immobilisations financières il y a 180 611 €, il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt de la chaufferie.

Le total figurant dans le bas de la note de synthèse de 505 328 € est bien identique au total du tableau projeté à l'écran.

Vous notez que ce sont des DM dans lesquels beaucoup de choses sont des inscriptions de rattrapage, ce ne sont pas des manques ou dépenses supplémentaires non assumés, cela montre que le BP était prudent. C'était le souhait à l'époque, car nous n'étions pas sûrs de tomber juste, c'est dans le bon sens que ces DM vous sont présentées.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- ACCEPTER et APPORTER au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- VALIDER les achats à l'EPF des 3 lots suivants :
 - Maison « Colombo » située rue de la Die
 - Tènement Di Lena situé rue Pierre Morel
 - Maison Sarran située rue Wladimir Gagneur

4 Décision Modificative N° 2 - Budget chaufferie bois

Délibération n° 90 / 2022

M. le Maire précise qu'après le vote du budget primitif de la chaufferie bois et l'exécution partielle de celui-ci, il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits. Les mouvements sont détaillés à l'assemblée dans les tableaux présentés ci-après.

Date: 09/11/2022 8:25

Préparation budget supplémentaire - Vue d'ensemble

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

		DM n°2			Exercice co	ourant		Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1) + (2) + (3)	Total réalisé	Différence	% réalisé	
Fonctionnement								
Dépense	380 876.39			380 876.39	89 827.29	291 049.10	23.58	
Recelle	380 876,39			380 876,39	264 772,17	116 104,22	69,52	
Total Fonctionnement	0.00			0,00	174 944,88	-174 944,88	0.00	
Investissement								
Dépense	1 211 564,24			1 211 564,24	100 175,53	1 111 388,71	8.27	
Recelle	1 211 564.24			1 211 564,24	1 024 986,00	186 578,24	84.60	
Total investissement	0.00			0,00	924 810,47	-924 810,47	0.00	
Total DEPENSE	1 592 440.63			1 592 440,63	190 002,82	1 402 437,81	11.93	
Total RECETTE	1 592 440.63			1 592 440,63	1 289 758,17	302 682,46	80.99	
Total GENERAL	0.00			0,00	1 099 755,35	-1 099 755,35	0.00	

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

		DM n°2			Exercice	Exercice courant		N Contract C
					2010	Canality		Notes / Observations
	Budget deja voté	Credits de report	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Dépense								
011 Charges à caractère général							123	
6061 Fournitures non stockables (eau,	94 100,39		-1 335,00	92 765,39	65 322,26	27 443,13	70.42	
énéergie) 6063 Formúlines d'antralian et de netit	00000			6				
	2000			ממ'ממה צ	1 2/4,31	725,69	63,72	
6068 Autres matières et foumitures	400,00			400,00	00'0	400,00	00.00	
	6 000,00			6 000,00	7 415,25	-1 415,25	123.59	
6156 Maintenance	6 000,00			6 000,00	4 826,51	1 173,49	80.44	
6161 Multirisques	70,00			00,07	00'0	70,00	0,00	
6241 Transports sur achats	00'009			00,009	17,00	583,00	2.83	
6262 Frais de télécommunications	800,00			800,00	612,50	187.50	76.56	
Total 011 Charges à caractère général	109 970,39		-1 335,00	108 635,39	79 467,83	29 167,56	73,15	
012 Charges de personnel et					Total			
6215 Personnel affecté par la collectivité de	22 000,00			22 000,00	00'0	22 000,00	90'0	
6218 Autre personnel extérieur	12 000 00			000	· ·			
5	00'000 76			ממיממי צו	00°0	00,000,21	00,00	
rotat o z charges de personnel et frais assimilés	0000			34 000,00	00.0	34 000,00	00,00	
022 Dépenses imprévues (
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00			00'0	00.0	00'0	00.0	
Total 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	00,0			0.00	00.0	00'0	00.00	
023 Virement à la section								
d'Investissement								
023 Virement à la section d'investissement	125 778,00			125 778,00	00'0	125 778,00	00.0	
Total 023 Virement à la section d'investissement	125 778,00			125 778,00	00.0	125 778,00	00.0	

Page 1 sur 6

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

pplémentaire - Présentation par compte

Date: 09/11/2022 8:25

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

r compte	0000,00000
ntaire - Presentation pai	LICON COCK PICTURE
Preparation budget supplementaire - Presentation par compte	COCCUSO COCCUST COCCUS
	001

		DM n°2			Exercice courant	courant		Notes / Observations
	Budget déjà voté	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Dépense								
042 Opérations d'ordre de								
transfert entre section								
6811 Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	900,00			00'008 09	00'0	00'000'00	00'0	
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	60 800,00			60 800,00	00'0	60 800,00	0.00	
65 Autres charges de gestion	10							
courante								
658 Charges diverses de la gestion courante	20 000,00			20 000,00	00'0	20 000,00	00'0	
Total 65 Autres charges de gestion	20 000'00			20 000'00	00'0	20 000'00	00'0	
99								
66111 Intérêts réglés à l'échéance	10 328,00	_	1 335,00	11 663,00	10 345,04	1 317,96	88.70	88.70 1ère échéance emprunt 800 000€
6616 Intérêts bancaires et sur opérat° de	00'0			00.0	14,42	-14,42	00.00	
Tofal 66 Chardes financières	10 328,00		1 335,00	11 663,00	10 359.46	1 303.54	88,82	
67 Charges exceptionnelles								
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000'00			20 000,00	00.00	20 000,00	00'0	
Total 67 Charges exceptionnelles	20 000,00			20 000,00	00.0	20 000'00	00.00	
Total Fonctionnement - Dépense	380 876,39			380 876,39	89 827,29	291 049,10	23,58	
002 Résultat d'exploitation								
reporte (excedent ou déficit)								
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	122 732,39	-		122 732,39	122 732,39	00'0	100,00	
Total 002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	122 732,39			122 732,39	122 732,39	00'0	100,00	
WITH GOED HODGE BO C COMPTE			Andread market and and	C. minimum and comme				

VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE

Préparation budget supplèmentaire - Présentation par compte

Page 2 er

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

839 00 / 2022
0
ō
83
Ń
N.E.
ĭ
S
õ
E BOIS M
ER
벁
4
₹
莱
O
. '
07 - C
E/07-C
NNE / 07 - C
NNE
NNE
E BIENNE
S DE BIENNE
S DE BIENNE
S DE BIENNE
S DE BIENNE
S DE BIENNE
E HAUTS DE BIENNE
S DE BIENNE
S DE BIENNE
S DE BIENNE

		DM n°2			Exercice	Exercice courant		Nofee (Observations
	Budget deis	Cradite de	Mountain	Trades but days		200.4		
	voté	report	crédits	rotal pooget	lotal realise	Difference	% Réalisé	
	Ξ	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Fonctionnement-Recette								
042 Opérations d'ordre de								1.48
transfert entre section								
777 Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	40 144,00			40 144,00	00'0	40 144,00	00.0	
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	40 144,00			40 144,00	op*o	40 144,00	00'0	
70 Ventes de produits								
fabriqués, prestat" de								
	47 000,00			47 000,00	00'0	47 000,00	00,0	
706 Prestations de services	170 000,00			170 000,00	142 039,78	27 960,22	w	
Total 70 Ventes de produits	217 000,00			217 000,00	142 039,78	74 960,22		
fabriqués, prestat° de								
7								
Mandat	1 000,00			1 000,000	000	1 000,00	00.0	
Total 77 Produits exceptionnels	1 000,00			1 000,00	00,0	1 000,00	00'0	
Total Fonctionnement - Recette	380 876.39			28 878 28	75 777 730	CC 707 077	c c	
					11,711			
VUE_PREP_HORS_GP_C_COMPTE			Préparation budge	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	résentation par con	npte		Page 3 sur 6

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

		DM n°2			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total róalisó	Différence	% Réalisé	
	voté (1)	report (2)	crédits (3)	(1)+(2)+(3)				
Investissement-Dépense								
001 Solde d'exécution de la								
section d'investissement					Y21/			
	AC 900 0			0.088.00	AC 500 0	Coc	100.001	
UUT Solde d'execution de la section d'investissement reporté	+7'006 6			17'006 6	17'noc c			
Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 986,24			9 986,24	9 986,24	00'0	100,00	
020 Dépenses imprévues (
investissement)								
020 Dépenses imprévues (investissement)	12 200,00			12 200,00	00'0	12 200,00	00'0	
Total 020 Dépenses imprévues (investissement)	12 200,00			12 200,00	00.00	12 200,00	00'0	
040 Opérations d'ordre de								
13918 Autres	40 144,00			40 144,00	00.00	40 144,00	00'0	
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	40 144,00			40 144,00	00.0	40 144,00	00'0	
16 Emprunts et dettes								
1641 Emprints on Airos	67 206.00		-57 841.00	9 365.00	0.00	9 365.00	00.0	0.00 1ère échéance - emonut 800 000 €
	2 628,00		62 376,00	65 004,00	62 375,70	2 628,30	96'56	95,96 Remb au budget principal - trim 4/20, 21 et 22
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	69 834,00		4 535,00	74 369,00	62 375,70	11 993,30	83,87	
20 Immobilisations								
2031 Frais d'études	0,00			00'0	00'0	00.00	0.00	
Total 20 Immobilisations incorporelles	00,0			00.00	00'0	0.00	00'0	
VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE			Préparation budget	Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte	résentation par con	npte		Page 4 sur 6

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Date: 09/11/2022 8:25

N
N
್ಲ
-
O
839 00
င္တ
χó
Ŋ
~
ᅙ
Ž
S MOF
ő
~~
FFERIE E
∺
111
ш
느
\supseteq
≯
\overline{c}
ਨੁ
₽-C
107 - CF
= / 07 - CF
ITS DE BIENNE / 07 - CH
HAUTS DE BIENNE
E HAUTS DE BIENNE
DE HAUTS DE BIENNE
DE HAUTS DE BIENNE
E HAUTS DE BIENNE
DE HAUTS DE BIENNE
DE HAUTS DE BIENNE
DE HAUTS DE BIENNE
DE HAUTS DE BIENNE

		DM n°2			Exercice	Exercice courant		Notes / Observations
	Budget déjà	Crédits de	Nouveaux	Total budget	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)				
Investissement-Dépense								
21 Immobilisations corporelles								
Terrain	60 400,00			60 400,00	00'0	60 400,00	00'0	
2155 Outillage industriel	3 000,00			3 000,00	00'0	3 000,00	00'0	
Total 21 Immobilisations corporelles	63 400,00			63 400,00	00'0	63 400,00	00.0	
23 Immobilisations en cours					The state of the s			
onstr	1 016 000,00		-4 535.00	1 011 465.00	27 813.59	983 651 41	37.0	
Total 23 Immobilisations en cours	1 016 000,00		-4 535,00		27 813,59	983 651,41	2,75	
Total Investissement - Dépense	1 211 564,24			1 211 564,24	100 175,53	1 111 388,71	8,27	
021 Virement de la section d'exploitation								
021 Virement de la section d'exploitation	125 778,00			125 778,00	0.00	125 778 00	80	
Total 021 Virement de la section d'exploitation	125 778,00			125 778,00	00°0	125 778,00	00'0	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section								
28135 Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	00'008 09			60 800,00	00,0	60 800,00	00'0	
28155 Outillage industriel	00'0			00.0	0.00	00'0	00.00	
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	00'008 09			00,000	0,00	60 800,00		
10 Dotations, fonds divers et								
1068 Autres réserves	14 986,24			14 986,24	14 986,00	0.24	100.00	
Total 10 Dotations, fonds divers et réserves	14 986,24			14 986,24	14 986.00	0,24	100,00	
13 Subventions d'investissement								
						material control of the control of t		

Page 5 sur 6

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 6 sur 6

compte
Ω.
résentation
Δ
supplémentaire -
budget
Préparation

Date: 09/11/2022 8:25

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

VUE_PREP_HORS_BP_C_COMPTE

Sur le budget fonctionnement, 1335 € sont récupérés sur des fournitures non stockables, surtout des plaquettes. Cela sert à compenser les 1335 € en intérêt d'emprunt et c'est une mauvaise surprise sans trop d'incidence. Comme vous le savez, il a fallu emprunter 800 000 € pour déployer le réseau de chaleur, nous pensions que cela serait débloqué lorsque les travaux seront commencés. Mais au bout d'un an lorsque les crédits sont débloqués, il faut rembourser les premières échéances, ce qui n'était pas prévu.

En recette il n'y a rien.

Concernant les dépenses d'investissement, on retrouve les remboursements d'emprunt de 62 376 €. Il y a 4 535 € de dépenses supplémentaires qui sont à récupérer sur une ligne de construction qui était abondée, cela reste à la marge.

Ce budget permet de finir l'année. Il faut peut-être prévoir au dernier conseil les dernières mutualisations et le fonds de concours de la commune.

M. le Maire remercie le service finances qui partait de loin. Le service a rattrapé le retard avec désormais 5 personnes. Aujourd'hui Nathalie PROVENT a bien pris en main le service et le maire est plus tranquille qu'au moment du BP. La commune a récupéré une bonne puissance de travail au niveau administratif.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

• ACCEPTER et APPORTER au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

5 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération n° 91 / 2022

M. le Maire expose qu'après avoir mis en œuvre tous les moyens à sa disposition, le Trésorier nous informe qu'il y aurait lieu d'admettre en non-valeur des titres de recette dont le recouvrement n'a pu être effectué.

Le montant global de ces produits irrécouvrables est de 1 382.56 € et concerne :

- Madame ZAABAR Nassima pour un montant de 1 073.61 € correspond à des impayés de factures Garderie et Cantine (ALSH). Cet effacement des dettes fait suite à une décision prononcée par la Commission de Surendettement en date du 03/08/2022,
- Madame BARISKAN Zekiye pour un montant de 308.95 € correspond à des impayés de factures cantine. Cet effacement des dettes fait suite à une décision prononcée par la Commission de Surendettement en date du 04/05/2022,
 - M. Luzerne souhaite savoir s'il sera possible de redemander ces sommes ?
- M. le Maire explique que comme d'habitude il ne souhaite pas le mettre en non-valeur car sinon on efface la trace, et on ne sait plus que quoi il s'agissait. Il demande de l'inscrire en dépense pour compenser la recette que nous n'avons pas eue. Comme ça chaque année nous avons la liste de ceux qui doivent de l'argent à notre collectivité., il est bien de garder une trace si jamais ces personnes venaient à effectuer des demandes à la collectivité. Il a l'habitude de mettre en non-valeur depuis qu'il est à la mairie et de les inscrire en dépense obligatoire.

Mme Laroche demande si avec la commission de surendettement la dette disparait ?

- M. Luzerne confirme que la dette est effacée par la commission de surendettement.
- **M.** le Maire propose de ne pas l'effacer des livres comptables. On sait ainsi toutes les personnes qui doivent de l'argent. Il propose d'inscrire ces dettes en dépense.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- REFUSE l'annulation de ces créances,
- **DECIDE** d'ajouter ces montants en dépense dans le budget.

6 Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Délibération n° 92 / 2022

M. le Maire rappelle que sont considérées comme immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations sur la Commune n'ont pas encore été fixées par délibération.

Il précise que c'est une nécessité comptable, cela fait partie du toilettage des choses à remettre au goût du jour. Nathalie Provent a fait un travail d'inventaire et propose des durées d'amortissement qui correspondent à une durée de la réalité du vieillissement des biens existants. Ces durées sont identiques à celle d'Arcade.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote:

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

• FIXER la durée d'amortissement des biens renouvelables comme suit à effet du 01/01/2023 :

1/ Immobilisations incorporelles :

- o Logiciels: 2ans,
- o Études non suivies de réalisation : 1 an.

2/ Immobilisations corporelles:

- Véhicules légers : 6 ans,
- o Camions et véhicules industriels : 15 ans,
- o Mobilier: 12 ans,
- o Matériel de bureau électrique et électronique : 7 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- o Matériels classiques: 8 ans,
- o Installations et appareils de chauffage : 15 ans,
- Appareils de levage –ascenseurs : 25 ans,
- Équipements de garages et ateliers : 12ans,
- Équipements sportifs: 12 ans,
- Installations de voirie : 25 ans,
- Autres agencements et aménagements de terrains : 22 ans,
- Construction sur sol d'autrui : selon la durée du bail à construction,
- o Bâtiments légers, abris : 12 ans.

7 Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Délibération n° 93 / 2022

M. le Maire expose qu'il faut effectuer la même démarche pour les équipements.

Mme Pinard demande ce que sont les infrastructures d'intérêt national.

M. le Maire répond qu'il s'agit des écoles, des hôpitaux, etc...

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **FIXER** la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) comme suit à compter du 01/01/2023 :
 - o Cinq ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études
 - o Quinze ans pour les biens immobiliers ou les installations
 - o Trente ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national

8 Amortissement des biens de faibles valeurs

Délibération n° 94 / 2022

M. le Maire expose que l'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles (ne figurant pas dans la liste réglementaire) sont comptabilisés à la section de fonctionnement. Il est toutefois possible de déroger à cette règle ; en effet, le Conseil Municipal a la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement.

Aujourd'hui, dans un souci de sincérité comptable, il nous parait pertinent de mettre cette règle en place pour que la valeur comptable du bien au bilan corresponde à sa valeur réelle et ne vienne pas majorer l'actif de manière artificielle.

M. le Maire propose qu'un bien de faible de valeur le soit en dessous de 1000 €, ce montant est aligné sur Haut-Jura Arcade communauté.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **CONSIDÉRER** comme un bien de faible valeur tout bien acquis pour un montant inférieur à 1000 (mille) euros,
- AUTORISER l'amortissement sur une année de ces biens de faible valeur,
- APPLIQUER ces dispositions au 01/01/2023 pour les nouveaux plans amortissement.

9 Refacturation du coût des emprunts devant impacter le budget chaufferie

Délibération n° 95 / 2022

M. le Maire expose que Nathalie Provent a constaté qu'il y avait 11.13 % d'emprunt refacturés du budget principal au budget annexe « chaufferie bois » pour l'opération, mais n'a pas retrouvé de délibération. Il est donc nécessaire de la prendre.

Considérant qu'il convient de mettre à la charge du Budget Chaufferie bois des annuités d'emprunt supportées par le Budget Principal :

- 11.13 % de l'emprunt n°83631
- La totalité de l'emprunt n°273554

EMPRUNT MON 273534 CUR -REMBOURSEMENT BUDGET CHAUFFERIE à 100%

	Date Echeance	Cap Restant Du Avant Echeance	Montant Capital	Taux Interets	Montant interess	Annuite	Capital à rembourser	Intérèss à rembourser
ئاڭ.	01/01/2020 00	75604,31	2849.24	1.97	372.35	3271,59	2849.24	372.99
37	01/04/2020 00	72755.07	2863.27	1.97	158.32	3221.59	2863.27	358.32
3.8	01/07/2020 00	69991.8	2877.37	1.97	844.22	3221.59	2977.37	344.22
19	01/10/2050 00	67014,43	2891.54	1.97	390.05	3271.59	2891.54	330.05
40	03/01/2021 00	64122.89	2905.78	1,97	315.81	9221.59	2905.78	315.81
41	01/04/2021 00	61217.11	2920.10	1.97	301,49	322159	2920.10	304.49
42	01/07/2021 00	59297.01	2934.48	1.97	287.11	3221.59	1934,48	287.11
43	01/10/2021 00	55362.53	2948,93	1.97	272.66	3221.59	7948.93	272.66
44	01/01/2022 00	52423.6	2963,45	1.97	258.14	3221.59	2963.45	258,14
45	01/04/2027 00	49450.15	2978.05	1.97	243.54	3221.59	2978.05	243.54
46	01/07/2022 00	46472.1	2992,71	1.97	228.88	3121.59	2997-71	228.80
47	01/10/2022 00	43479.39	3007.45	1.97	214,14	3221.59	3007.45	214.14

EMPRUNT 283631 - Participation du budget chaufferie à auteur de 11,13%

	Date Echeance	tant BuAvantEc	Aontant Cipta	Faint Interets	fortavi intere	Annulte	Capital à rembourser	Intórêts à remboursor
office days								
	01/(0/20	591 536.75	26 397.81	4.26	6 299,87	25 007.58	7 270.28	701.18
mas meetrocheecements.	01/05/20	571 138.94	20 397.81	4.26	6.082.63	26 480.44	2 270.28	677,00
1	01/09/20	550 741.13	20 397.61	4.26	5 648.16	26 045.97	2 270.28	628.64
2	01/11/20	530 343.32	20 397,81	4.26	5 430.92	25 828.73	2 270.28	604.45
3	01/02/21	509 945.51	20 397.61	4.26	5 MS 19	26 263.20	2.270.28	657.87
7	01/05/21	489 547.70	20 397.81	4.26	5 2 13 .68	25 G11.49	2 2 200 28	550.28
5	01/09/21	469 149.09	20 397.81	4,25	4 996.45	25 394.28	2 270.28	556.10
6	01/11/21	448 75239	20 397.81	4,26	4 779,21	25 177,02	2 270.28	531.93
7	01/02/22	428 354.27	20 397.81	4.76	4 561.97	24 959,78	2 270,20	\$07.75
B	01/05/22	407 956,45	10 397.81	4.26	4 344.74	24 742.55	2 2 3 0 . 2 8	483.57
9	01/08/22	387 558.65	20 397.81	4.26	4 127.50	24.525,31	2 270.28	459,39
143	01/11/22	367 160 84	20 397.81	4.26	3 910.26	24 308 07	7 270.28	435.21

Il est proposé pour l'exercice 2022 de refacturer au Budget Chaufferie Bois :

- 11.13 % de l'emprunt n°83631
- La totalité de l'emprunt n°273554

Et à compter de l'exercice 2023 :

- Continuer la refacturation de 11.13 % de l'emprunt n°83631
- Transférer du Budget Principal vers le Budget Chaufferie Bois l'emprunt n°273554 contracté auprès de Dexia en 2011

M. le Maire précise qu'il y a déjà 800 000 € affectés au budget annexe.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDER ces actions,
- AUTORISER le Maire à signer toutes pièces utiles à ces opérations.

10 Garantie d'emprunt la Maison pour Tous suite au réaménagement de la dette

Délibération n° 96 / 2022

M. le Maire expose que la commune des Hauts de Bienne accompagne La Maison Pour Tous, anciennement l'OPH du Jura, dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

En janvier 2022, la COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE LA MAISON POUR TOUS, a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette auprès de la Banque des Territoires, bénéficiant ainsi d'une baisse de marge bancaire, d'une correction de progressivité ou encore d'une conversion à taux fixe selon les cas, allégeant ainsi le poids de l'annuité de leurs emprunts locatifs contribuant ainsi à assurer un autofinancement courant à hauteur de 5 % des loyers, dans un contexte budgétaire contraint.

Aussi, afin de permettre à LA MAISON POUR TOUS, notamment, de solliciter en temps utiles diverses subventions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir consentir à la réitération de la garantie de remboursement des deux lignes de prêts, initialement contractés auprès de la CDC, sous les numéros 1248586 et 1248587, comme indiqué à l'Avenant de réaménagement n° 131194 — Modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées présenté ci-dessous :



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
COMMUNE DE HAUTS DE BIENNE

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du/..../....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur: 000282176 - LA MAISON POUR TOUS, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF D HLM A CAPITAL VARIABLE

91° Conbr inidal (3)	d Nº Avenant	N° Ligne du prêl	Montanis réaménagés hors stock d'intéréts (1)	Intérêt compensaleur ou deléré Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou difléré Maintenu (1)	Ouckté garantie (en %)	nuree amere	Durée de Remboursement (nb Années): Durée Phase amort 17 amort 2	prochame	Périodicaté des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 17 phase amort 2 (2)	Nature du laux	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase smort 2 (3)	Modalté de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amorticement (3)	Teux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	131194	1248586	321 184,58	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	A	1,040/-	Taux fixe / -	1-	1-	0,0007-	0,0001-	0,000	0,0007-

PR0056-PR0078 V2.1 page 1/2 Doesier n° R105724 Emprunteur n° 000282176

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur: 000282176 - LA MAISON POUR TOUS, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF D HLM A CAPITAL VARIABLE

/1° Contrat initial (3)	N' Avenant	N° Ligna du prêt	Montanta (ésmérsagés hors stock d'intérêts (1)	intérêt compensateur ou d#léré Refinancé (1)		Quotat garanse (en %)	Durée différé d'amortissemen (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années): Durée Phase anort 1 / amort 2	prochaine	Périodické des échéances	en %		Merge fixe sur index phase emort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appsqué Phase 1 / Fhase 2 (3)	d'échéance		Taux prog. ennuel plancher des échéances Phase 17 Phase 2 (3)
-	131194	1248587	63391,69	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2023	А	1,040/-	Taux fixe / -	1-	1-	0,0007-	0,000 / -	0,000	0,000/-
Total			384 576,27	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 2 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 384 576,27€ Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours
(2) Concernant les prêts à laux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date
d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement
(3) -: Si sans objet
SR. le laux d'indérât est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DR. les laux d'indérât est de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL. les laux d'indérâts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL se laux d'indérâts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indique dans le tableau

Date d'établissement du présent document

: 12/01/2022

Date de valeur du réaménagement

: 01/01/2022

- Pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité;
- En renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce remboursement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux de chacun des deux prêts à taux fixe n° 1248586 (montant réaménagé de 321.184,58 €) et n° 1248587 (montant réaménagé de 63 391.69 €) au 01/01/2023 est de 1.040 %.

Ainsi, le Directeur de LA MAISON POUR TOUS sollicite la commune des Hauts de Bienne afin qu'elle réitère sa garantie sur les lignes de prêt concernées par le réaménagement soit 2 lignes dont le montant total garanti s'élève à 384 576.27 €.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote:

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

RÉITÉRER sa garantie sur les lignes de prêts concernées.

11 Portage de l'opération 530 (tènement EDF/Enedis) par l'EPF

Délibération n° 97 / 2022

M. le Maire expose qu'il est prévu sur la commune des HAUTS DE BIENNE que l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs Bourgogne Franche-Comté intervienne pour un portage concernant l'opération intitulée «Opération 530 - Tènement EDF (ENEDIS)», correspondant aux immeubles cadastrés section AE n° 131 et 287.

Il est rappelé que l'objet de cette opération, après requalification, s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain.

L'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement d'intervention. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Ce projet de portage de l'opération intitulée « Opération 530 - Tènement EDF (ENEDIS) » sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

À cet effet, il est donc proposé au conseil municipal des Hauts de Bienne de solliciter pour ce projet un portage par l'Établissement Public Foncier du Doubs — Bourgogne Franche-Comté, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Hauts de Bienne ou à tout opérateur désigné par elle.

M. le Maire rappelle qu'il y a 1% de droit de garde par an durant toute la durée du portage qui est de 10 ans linéaires et 4 dernières années avec un engagement de racheter au moins 25% par an pour aller au bout de la démarche.

Le site EDF a été préempté pour 200 000 € pour faire de la réserve foncière en centre-ville. Il faut prévoir une convention de mise à disposition pour l'utiliser en attendant de savoir ce l'on en fait.

Pour mémoire il s'agit d'une ancienne usine qui produisait du gaz sur Morez. C'est un site pollué, il faudra voir s'il faut monter un dossier de friche à dépolluer, ou détruire les bâtiments. L'arrière est constitué de hangars classiques et devant il s'agit d'habitat peu intéressant car constitué de petits logements.

- M. Gay s'interroge sur le coût d'une dépollution et sur l'année de construction du bâtiment.
- M. le Maire pense qu'il n'y a plus grand-chose à dépolluer. Cela avait été un dossier compliqué lors de la construction du parking Lamartine, il y avait eu beaucoup de terre à enlever. La pollution était essentiellement dans ce secteur, sur le reste il doit y avoir moins de choses, mais il faudra faire des carottages et des analyses qui seront demandés par la DREAL.
- **M.** Delacroix pense que le bâtiment date des années 60. Il propose de regarder si les hangars ne pourraient pas servir à stocker du matériel comme le podium, une fois la mise à disposition signée.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIER** le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier du Doubs,
- VALIDER la convention opérationnelle jointe à cette note de synthèse par voie dématérialisée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante, la convention de mise à disposition et tout document afférant au dossier.

12 Convention avec la ligue contre le cancer permettant la création des « espaces sans tabac »

Délibération n° 98 / 2022

Madame Laroche, adjointe aux Affaires Sociales et Scolaires, indique à l'Assemblée que le label «espaces sans tabac» a pour vocation de proposer, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes. La dynamique de création de ces espaces est donc avant tout préventive et pédagogique.

Avec l'adoption de cette convention, les espaces publics définis deviendraient des « espaces sans tabac ». Dès lors, il s'engage à prendre un arrêté en vertu de ses pouvoirs de police afin d'acter l'interdiction de fumer sur lesdites espaces, et ce, dans un délai de six à neuf mois à partir de la signature de la convention.

La Commune devra également s'engager à apposer une signalétique « espaces sans tabac », signalétique fournie par le Ligue contre le cancer.

Par ailleurs, le Comité du Jura de la Ligue contre le cancer s'engage à assurer, avec la Commune, une présence d'accompagnement sur le territoire. Madame Laroche propose de confier cette mission au Conseil Municipal des enfants et des établissements scolaires qui le souhaitent. Une première idée est de créer un tel espace vers l'école du Centre ou la présence de mégots révèle la présence de fumeurs.

Bien que le projet serait fait courant 2023 la convention est à signer rapidement pour bloquer les fonds qui serviront à la création des panneaux et des conférences

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Mme Pinard souhaite rebondir sur autre chose. Au bord de mer, il y a près des regards d'eau pluviale qui vont à la mer des inscriptions indiquant « cela va à la mer », il pourrait être intéressant de mettre chez nous « attention cela va à la Bienne ».

Mme Chhiv-Tep répond que le Lions club féminin a déjà réfléchi à la création de pochoirs pour peindre des messages autour des égouts.

Vu l'exposé de Madame Laroche ; vu le Code général des collectivités territoriales ; vu le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 ; vu la convention « espaces sans tabac »,

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDER la convention « espaces sans tabac » jointe à cette note de synthèse par voie dématérialisée,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

13 SOFAXIS – proposition tarifaire des agents affiliés à la CNRACL

Délibération n° 99 / 2022

M. le Maire indique que la collectivité a souscrit auprès de SOFAXIS, société qui assure la plupart des collectivités des Jura, un contrat d'assurance statutaire pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'Ircantec pour une durée de 4 ans soit de 2021 à 2024.

La CNP a décidé de revoir les conditions du contrat des agents affiliés à la CNRACL au vu de l'augmentation importante des absences sur 2020-2021. C'est un contrat de groupe avec d'autres collectivités dans le Jura.

Notre taux actuellement est de 5.03% avec un taux de remboursement des indemnités journalières (I.J) de 100%.

SOFAXIS propose plusieurs alternatives avec différents taux :

- N°1: 6.29% pour un taux de remboursement des indemnités journalières: 100%
- N°2 : 5.47% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 90%
- N°3: 5.03% pour un taux de remboursement des indemnités journalières: 80%

Il y a toujours une franchise de 15 jours de maladie ordinaire pendant lesquels la collectivité assure le salaire de la personne malade puis c'est pris en charge. Dans le cas d'un accident de travail, ou un arrêt maternité, l'assurance prend en charge dès le premier jour.

Il est intéressant d'être remboursé de manière correcte pour faire un remplacement quand il y a un besoin. Il faut assumer 15 jours puis pouvoir embaucher en remplacement. Certaines collectivitsé assument elles-mêmes le coût et ne cotisent pas ; à la commune, l'option de cotiser a été prise.

- **M.** Luzerne demande si un bilan a été fait. Même si l'assurance est intéressante, généralement s'ajoutent les frais de fonctionnement de la structre et alors, cela n'est plus toujours intéressant. Les mutuelles prennent 20% de frais de fonctionnement, est-ce intéressant ?
 - M. le Maire précise que cela permet de niveler.

Mme Riallan, DGS, apporte quelques éléments en tant que repentant extérieur. Il s'agit d'un tarif groupé au niveau du centre de gestion; par exemple cette année cela a couté approximativement 45 000 € de cotisation et nous avons été remboursés de plus de 100 000 €.

- M. Luzerne ajoute que ce ne doit pas être chaque année comme cela.
- M. le Maire répond que nous avons actuellement quelques cas lourds.
- M. Buffard remarque que l'augmentation de 5.03 à 6.29 % est très importante.

Mme Riallan répond que même en augmentant de 50%, vu le dernier remboursement pour l'instant il y a de la marge. Pour l'instant il y a encore possibilité de prendre une option de remboursement à 100%, mais bientôt les assurances ne proposeront plus l'option à 100%.

M. le Maire ajoute que c'est l'éternel débat des assurances. Arcade ne cotise pas pour la maternité ni pour la maladie ordinaire. Cela peut poser des questions comme par exemple l'absence il y a de nombreuses années d'un directeur des services techniques pendant 18 mois ; il avait été

difficile de le remplacer. Pour Morez nous avons des cas de longue maladie, la commune est plus consommatrice que contributeurs.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	1 voix

et avec une abstention de M. Luzerne, à la majorité des membres présents et représentés, DÉCIDE de :

• CHOISIR l'offre tarifaire Alternative N°1 des agents affiliés à la CNRACL au taux de 6.29%, afin de conserver la même couverture de remboursement des indemnités journalières que les années précédentes. Ce taux est fixé pour l'année 2023 (sans garantie de taux pour les années suivantes).

14 Fixation d'un loyer communal – logement sis 110, rue de la république, Hauts de Bienne

Délibération n° 100 / 2022

M. le Maire expose que le logement communal situé au 2ème étage (gauche) du 110, rue de la République est vacant, suite au départ de M. BALSON en date du 31 août 2022.

Dans le cadre de la dernière réévaluation du loyer, indexée sur la variation de l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE, ce logement, de type T4, était fixé au prix de 429.52 €.

Au regard de la typologie de ce logement et du prix de marché de l'immobilier de la commune des Hauts-de-Bienne, il s'avère que ce loyer était sous-évalué.

Aussi, avant de proposer ce logement à de nouveaux locataires, Monsieur le Maire demande que soit redéfini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer sera net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Mme Laroche demande la superficie de l'appartement.

M. le Maire répond qu'il fait 100 de m² avec des dépendances.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXER, à compter du 1er décembre 2022, le loyer mensuel du logement situé au 2ème étage (gauche) du 110, rue de la République, à la somme de 550 € (cinq cent cinquante euros). Ce loyer sera réglé en début de chaque mois au Trésor Public.
- **DIRE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE, conformément aux dispositions qui seront mentionnées dans le bail.

15 Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

Délibération n° 101 / 2022

- **M.** le **Maire** présente le récapitulatif des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur Martin Comte, chargé de mission Transition écologique à Haut-Jura Arcade, pour le studio sis 10, avenue Louis Paget. Il était convenu que cette location soit prévue pour une courte durée, afin de laisser le temps à M. Comte, arrivant dans la région dans le cadre de sa prise de fonctions, de trouver un logement dans le parc privé. Le bail était ainsi conclu du 29 septembre 2022 au 29 mars 2023 pour un loyer mensuel de 370€.
- M. Comte ayant rapidement trouvé un logement dans le parc privé, ladite location a pris fin au 7 novembre 2022.

Mme Laroche ajoute que ce studio est intéressant pour que les nouveaux agents trouvent un logement, il est également intéressant pour les stagiaires du musée.

- Le conseil municipal **PREND** acte de ce compte-rendu.
- 16 Signature d'un bail relevant du Code civil entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de la Mouille

Délibération n° 102 / 2022

M. Villedieu indique que dans le plan de développement national des antennes 5G, suite à celle installée sur Morez, il y a un projet d'antenne sur la Mouille qui sera mis en place par SFR.

L'idée est de ne pas vendre le terrain, mais de le louer pour le récupérer en cas d'arrêt des installations. Cela permettra de s'assurer que les installations soient bien démontées dès l'arrêt de l'activité. Ce projet va permettre aux habitants de La Mouille d'avoir un bon réseau de téléphone. En parallèle de l'arrivée de la fibre, la commune va être très bien desservie.

Normalement ce genre de bail est signé par le Maire avec sa délégation de signature, mais il s'agit d'un bail de 20 ans et la délégation ne permet de couvrir que les baux inférieurs à 12 ans. Il faut donc le passer en conseil.

M. le Maire ajoute que ce bail se fera entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à La Mouille, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieu-dit "Les Pierrales "section

371 AB, n°365 d'une superficie globale de 21 398 m, afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

Il confirme que le projet de bail proposé par TDF prévoit une durée de 20 années ; en principe, il devrait être obligatoirement régularisé par acte authentique reçu par notaire du seul fait de sa durée supérieure à 12 ans, puisque devant être publié au service de la publicité foncière.

Si le bail est régularisé en l'état, la durée comprise entre 12 et 20 années ne sera pas opposable ; malgré tout, la SAS TDF souhaite régulariser le bail tel quel, soit pour une durée de 20 ans comme elle le fait habituellement, se chargeant par la suite de se rapprocher d'un notaire pour établir un nouveau bail authentique destiné à être publié.

Il est convenu que ledit bail débutera à compter de la date de signature par les parties et que le montant annuel du loyer s'élève à 1.000 € net, non assujetti à la TVA.

M. Luzerne remarque que la revalorisation annuelle de 1% n'est pas généreuse. Il aurait pu être indexé comme sur les loyers.

L'assemblée trouve la remarque pertinente, mais le loyer de 1000 € est déjà intéressant et propose de laisser comme cela.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDER le bail,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à LA MOUILLE, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieudit "Les Pierrales "section 371 AB, n°365 d'une superficie globale de 21 398 m², afin d'y édifier un site radioélectrique composé notamment d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

17 Attribution de subventions liées à la culture, au sport ou à l'animation

Délibération n° 103 / 2022

M. le Maire expose le détail des aides demandées par les associations et débattues lors de la commission culture, sport et animation. Le détail est exposé ci-dessous :

<u>Culture</u>: L'Académie Musicale du Jura organise chaque année un concert à l'issue de son stage avec les jeunes musiciens du département. La commune des Hauts de Bienne souhaite favoriser la pratique culturelle auprès de la jeunesse. Pour ce faire, elle désire aider cette association dans son entreprise en lui accordant un soutien financier à hauteur de 1000.00 euros.

Sport:

a) Aide à l'encadrement des écoles de sport :

La commune des Hauts de Bienne soutient, depuis de nombreuses années, les clubs qui structurent leur école de sport à destination des jeunes (06 à 18 ans). Cette aide permet d'encourager les clubs à avoir des gens formés parmi leurs bénévoles. Après la réunion de la commission des sports le 25/10/222, cette dernière propose de verser les subventions suivantes aux associations sportives ci-dessous :

- Le Racing Club Haut-Jura Morez (Athlétisme): 1300.00 €
- Le Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez (Ski): 1300.00 €
- Jura Vertical (Escalade): 1300.00 €
- Le Rugby Club Morez Haut-Jura (Rugby): 1300.00 €
- Le Tennis Club du Haut-Jura (Tennis): 1300.00 €

b) Déplacement en championnat de France :

Les sportifs issus des clubs des Hauts de Bienne qui participent aux championnats de France, véhiculent une image positive et porteuse de la capitale de lunetterie. Deux clubs moréziens ont déposé une demande d'aide afin de rembourser une partie des frais de déplacement occasionnés par ces compétitions nationales. Pour ces déplacements une grille tarifaire s'applique ; il y a eu moins de déplacements avec la crise COVID. La commission des sports a proposé de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- Jura Vertical (Escalade): 465.00 €
- Les Archers de Lacuzon (Tir à l'arc) : 91.00 €

<u>Animation</u>: Chaque année, la commune des Hauts de Bienne finance une part des adhésions au CNAS des agents de la collectivité, actif ou retraité. Ce comité est équivalent à un comité d'entreprise et propose des choses intéressantes. Le Comité des Œuvres Sociales sollicite la commune afin de régler cette participation pour l'année 2022 qui est de 4207.60 €.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- AUTORISER Monsieur le Maire à engager le versement des subventions suivantes dans le cadre du compte 6574 du budget principal 2022,
 - Académie Musicale du Jura Soutien à la pratique musicale 1000.00 €
 - Racing Club Haut-Jura Morez Aide à l'encadrement 1300.00 €
 - Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez Aide à l'encadrement 1300.00 €
 - Jura Vertical Aide à l'encadrement 1300.00 €
 - Rugby Club Morez Haut-Jura Aide à l'encadrement 1300.00 €
 - Tennis Club du Haut-Jura Aide à l'encadrement 1300.00 €
 - Jura Vertical Déplacement en championnat de France 465.00 €
 - Archers de Lacuzon Déplacement en championnat de France 91.00 €
 - Comités des Œuvres Sociales Adhésion au CNAS 4207.60 €
- SIGNER les documents afférents à ce dossier.

18 Plan vélo - convention groupement de commande

Délibération n° 104 / 2022

M. le Maire expose :

Dans le cadre du Plan Vélo, suite à la validation du schéma directeur cyclable en 2021, Haut-Jura Arcade Communauté souhaite instaurer une culture vélo aux habitants du territoire en développant 3 axes : les aménagements cyclables sécurisants pour les utilitaires, le service vélo, ainsi que la sensibilisation pour le grand public de la pertinence des déplacements cyclables sur le territoire. Pour le premier axe, le scénario d'aménagement est constitué de 7 km de pistes cyclables/voies vertes, de 15 km d'aménagements mixtes (Chaucidou, ou Chaussée à Voie Centrale Banalisée) et de 105 km de jalonnement cyclable à vocation utilitaire et touristique.

Le chargé de mission Plan Vélo d'Haut-Jura Arcade Communauté a travaillé avec chaque commune en début d'année sur les futures dépenses pour la réalisation des aménagements cyclables prévus dans le Plan Vélo. Compte tenu d'une opportunité financière cette année, suite à la candidature à un appel à projet pour subventionner certains tronçons, et afin d'optimiser la réalisation des futurs aménagements du Plan Vélo, il est souhaitable, d'une part, d'effectuer de façon groupée toutes les démarches procédurales inhérentes à la passation des marchés de travaux et leurs

éventuelles prestations liées, ainsi que d'organiser un suivi mutualisé de l'exécution, et, d'autre part, de centraliser les opérations de demandes de subvention.

En application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique, il est possible de constituer un groupement de commandes pour réaliser conjointement ces objectifs.

Il est donc envisagé d'établir une convention de groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois, Bellefontaine sur ces objets. Le coordonnateur du groupement serait la Communauté de communes. Dans ce cadre, ses missions seraient de :

- Définir avec précision le besoin de chacun des membres du groupement et d'en élaborer un cahier des charges ;
- Mener les procédures de consultation et de sélection des prestataires, conformément à la législation et la règlementation en vigueur, et effectuer l'ensemble des mesures administratives qui leur sont liées;
- Utiliser son profil acheteur comme support des consultations et effectuer les mesures de publicité correspondantes ;
- Convoquer et conduire, le cas échéant si elle est réunie, la Commission d'appel d'offres ;
- Notifier les marchés correspondant aux prestataires, et cela au nom des membres du groupement;
- Suivre l'exécution des travaux et prestations, ainsi qu'assurer les formalités administratives et techniques liées à ce suivi ;
- Réceptionner les travaux et prestations ;
- Centraliser et effectuer toutes demandes de subventions à des entités et organismes tiers, subventions liées aux travaux et prestations susmentionnées, cela au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement;
- Répartir et reverser les différentes subventions en fonction de la part revenant à chacun des membres ;
- Centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement ;
- Refacturer aux autres membres du groupement la part leur revenant en termes de prestations de réalisation et de maîtrise d'œuvre. Les dépenses de réalisation de chacun seront fixées au sein des marchés correspondants. Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront refacturées au prorata des dépenses de réalisations finales pour chaque membre du groupement.

Par ailleurs, chacun des membres remboursera au coordonnateur sa part de frais liés aux différentes procédures de commande publique passées dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'aux éventuels frais juridiques en cas de précontentieux et/ou contentieux. Dans le cadre de cet article, la part des frais pour chaque membre sera d'un cinquième chacun.

M. le Maire précise que cette convention a été votée lors du dernier conseil communautaire, tout comme l'opération d'éclairage LED, il y a eu un groupement de commandes. C'est Arcade qui pilotera le projet, puis ensuite chaque commune paie sa part. Le suivi administratif pour les 5 acteurs est réalisé par Noé Nusli. Une partie des subventions a été obtenue, il y a un nouvel appel projet de la part de la DREAL, il reste 30% d'aide à trouver. Nous sommes en avance sur la thématique vélo qui

est devenue une priorité nationale. Le schéma directeur d'Arcade plait bien et la DREAL voit le territoire comme un bon exemple.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- VALIDER la convention de groupement de commandes, entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine, jointe à la présente note de synthèse par voie dématérialisée, par laquelle il en est défini ses modalités résumées plus haut, les travaux et prestations envisagés dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent au dossier.

19 Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du jura

Délibération n° 105 / 2022

Mme Laroche, Adjointe aux affaires scolaires expose :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil de jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, le soutien à la parentalité, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour la commune des Hauts de Bienne, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Haut Jura Arcade Communauté pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politique pour la Petite Enfance et l'Enfance : Morbier, Bellefontaine et Longchaumois.

Un travail partenarial de diagnostic partagé et de définition d'un plan d'action a été mené en amont de la signature de la CTG, et devra permettre sa finalisation d'ici fin 2023. En 2022, la CAF a malgré tout assuré la continuité du versement de ses financements, sur la base d'un engagement de principe des collectivités concernées à signer la CTG lorsque celle-ci serait finalisée.

Ce travail sera poursuivi toute la durée de la CTG dans le cadre de Comité de Pilotage et de Comité Opérationnel, au sein duquel la commune des Hauts de Bienne sera représentée par l'élue déléguée à l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse, par la Directrice Générale des Services et par des membres de ses services (direction Petite Enfance, direction Enfance Jeunesse). La convention est jointe.

M. le Maire ajoute que c'est une convention-cadre, c'est la porte d'entrée pour être en contact avec les communes via les communautés de communes. Cela diminue considérablement le nombre d'interlocuteurs pour la CAF, ainsi pour le Jura, elle n'aura plus que 14 communautés de commune comme interlocuteur à la place des 400 communes.

Mme Laroche demande si pour 2022 il n'y a pas eu de pertes de subvention. Mme Riallan répond que non. Mme Laroche ajoute qu'il faut signer la convention avant la fin de l'année.

M. le Maire ajoute que c'est une subvention de l'ordre de 600 000 €, c'est un partenaire essentiel.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame Laroche et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVER la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF-39 et les autres collectivités partenaires,
- **DIRE** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles,
- PRÉCISER que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

20 Politique d'économie d'énergie hivernale

Décision n° 20221117-01

- M. Luzerne expose le compte-rendu du groupe de travail qu'il a piloté. Ce groupe était constitué des services techniques, du service urbanisme, du chargé de mission Transition énergétique et d'élus. Il précise en premier lieu qu'il faut parler d'économie d'énergie toute l'année et non pas qu'hivernale. Il n'a pas eu de retour sur le CR qu'il a envoyé, il en déduit que le sujet est consensuel. Le plus gros poste est l'extinction de l'éclairage de Hauts de Bienne. Sur le journal du Progrès, nous lisons qu'une commune par jour le fait. Le groupe de travail propose d'éteindre de 23h30 à 5h30 sur l'ensemble de la commune. Il n'y a pas de raison de laisser de l'éclairage dans le centre plus qu'ailleurs, cela permet de ne pas faire de jaloux. Que ce soient Les Rousses ou Belfort, la commune est éteinte entièrement.
- **M. Gay et M. Caldas** trouvent que 23h30 est un peu tôt, il y a encore des sorties de restaurant. Minuit serait plus adapté.
- M. Villedieu précise que La Mouille est éteinte de minuit à 5h, à l'exception de la route principale.
- M. Luzerne ajoute qu'il est possible de remettre l'éclairage lorsqu'il y a une manifestation, à adapter par secteur.

Mme Pinard dit qu'il est de toute façon possible de revenir en arrière si dans quelques mois on constate que cela ne fonctionne pas.

- **M.** Chaveriat demande à partir de quand cette mesure prendrait effet. Comment cela se passe pour les illuminations de Noël ?
- **M. Luzerne** répond que ce serait pour début décembre, toutes les illuminations et éclairages seront éteints au même moment.

Mme Chhiv-Tep précise qu'il faudra bien informer la population.

Mme Laroche demande ce qu'il en sera de l'éclairage des vitrines avec une sensibilisation des commerçants.

L'assemblée répond qu'il n'y en plus beaucoup. Les communes de Lézat et La Mouille éteignent déjà la nuit, mais l'éclairage n'est toujours pas en LED.

M. Villedieu précise qu'il s'agit de lampe nouvelle génération, cela monte et descend d'intensité.

Concernant le contrat Illumin avec le SIDEC, M. Lamy-Rousseau dit que la société lui a dit ne plus avoir de contrat ; il a fallu 8 mois pour changer une ampoule. Pourtant M. Petit dit que cela a été resigné automatiquement car la commune a réagi trop tard pour réfléchir à une autre option. IL faut faire le point sur ces contrats.

- M. Villedieu ajoute que le contrat avec le SIDEC à La Mouille est prévu jusqu'en avril 2023. La rue principale reste allumée, mais sera éteinte en même temps que tout le reste de la commune des Hauts de Bienne.
- **M. Delacroix** a quelques interrogations, notamment sur la rue de la République. Une extinction à 23 h 30 parait tôt, mais je ne suis pas contre. Cependant j'ai quelques interrogations, lorsqu'il fait nuit noire en plein hiver qu'en est-il du déneigement ? Comment fonctionnera la vidéosurveillance ?

- M. le Maire répond que la question a été posée aux sociétés de vidéosurveillance, savoir comment cela fonctionne, le rendu qu'il y aura. Le sujet a été mis sur la table avec la société de vidéosurveillance. Nous aurons également le retour d'expérience d'autres communes.
- **M. Delacroix** se questionne sur les besoins de lumière pour l'intervention des pompiers sur un feu ou autre intervention.
- M. Paris répond que les pompiers ont des projecteurs, ils ont bien repéré les secteurs et les choses utiles, cela ne pose pas de difficulté.
 - M. Luzerne ajoute qu'il y a déjà 12000 communes éteintes.
 - M. le Maire ajoute que nous verrons le retour d'expérience.
 - M. Gay demande quelles villes d'importance du secteur le font.
- M. Luzerne n'a pas tout le détail, l'Association des Maires du Jura a fait un dossier, il préconise une extinction de 23h à 6h. Par exemple les Rousses coupe à 1h. Salins-les-Bains, coupe de 23h à 6h.

Mme Laroche propose de couper les quartiers à 23 h et le centre-ville à minuit.

Mme Pinard confirme que la remarque de M. Luzerne a du sens de dire que tout le monde doit être au même régime dans la ville. Il faut prévoir une lampe si on finit tard. Mise à part la seconde séance du cinéma qui n'existe plus, il n'y a plus beaucoup d'activité.

Un début d'extinction à minuit convient à **l'assemblée**, une reprise à 5h30 est trop tardive pour ceux qui embauche tôt, avec le covoiturage, un horaire d'allumage à 5h conviendrait mieux.

- M. Gay ajoute que dans le temps on disait que couper l'éclairage faisait beaucoup d'économie.
 - M. Luzerne répond que le passage au LED a permis de faire plus de la moitié d'économie.
- M. Delacroix regrette que la République soit éteinte également, pas uniquement du point de vue de sortie des restaurants, mais aussi au niveau de la sécurité. M. Luzerne répond qu'il a été vu avec Jacky Prillard qu'il n'est pas possible de ne laisser que la rue de la république.

Mme Pinard ajoute que concernant l'insécurité si une seule rue est allumée elle pourrait justement concentrer le monde là où il y a de la lumière. M. Luzerne ajoute que le noir n'augmente pas l'insécurité.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer sur l'éclairage public de la commune. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Luzerne et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote:

Pour	20 voix
Contre	2 voix
Abstentions	7 voix

et avec 2 contre (M. Caldas, M. Chaveriat), 7 abstentions dont 2 pouvoirs (M. Delacroix + pouvoir de Mme Da Cunha, Mme Boivin, M. Gay, Mme Lacroix, Mme Beaud + pouvoir de Mme Bocquet), à la majorité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

• **COUPER** l'éclairage public sur l'entièreté de la commune des Hauts de Bienne de minuit à 5h à partir du 1^{er} décembre 2022.

Les autres pistes de réflexion sont présentées par M. Luzerne. Il faut s'attendre à ce que le budget d'électricité soit multiplié par trois l'année prochaine. Concernant le chauffage dans les écoles, il y a une concertation avec les enseignants, d'immenses couloirs sont chauffés alors que cela n'est pas nécessaire. Mme Pinard précise qu'il faut aérer régulièrement avec le protocole COVID, c'est une grande perte de chaleur, avec les couloirs ouverts cela permet une aération douce d'un grand volume. M Luzerne précise que les enseignants se réunissent le 24/11/2022, nous attendons le retour.

Une proposition a été faite de diminuer le chauffage dès le début des vacances, à l'heure actuelle le chauffage n'est pas mis en hors gel les 3 premiers jours des vacances pour le personnel de ménage, mais étant donné que c'est une activité physique, le chauffage peut tout de même être diminué plus rapidement.

Il est également proposé par le groupe de travail de réfléchir au bassin d'apprentissage. L'utilisation est bien pensée au niveau du planning avec une fermeture hivernale, cela à l'exception des bébés nageurs qui nécessitent une température supérieure et pour lesquelles il faut commencer à chauffer le bassin dès le lundi pour le mercredi. Ces stages ont lieu 2 fois par an au printemps et à l'automne, une séance par semaine pour un maximum 9 bébés voire moins sur les dernières séances. Une réflexion est en cours sur une autre organisation de planning.

Concernant la salle des fêtes de la Mouille, le sujet a été abordé au bureau municipal. La nouvelle chaudière à pellet reviendrait finalement plus chère que le fioul avec un prix du pellet qui a triplé. Pour l'instant elle est utilisée par des petits groupes.

M. Villedieu précise que la question a été discutée en conseil délégué, la salle est utilisée par plusieurs associations. Pour l'hiver une solution a été trouvée pour que les associations aillent dans une salle de la mairie plus simple à chauffer et tout aussi confortable pour les ainés. Il faut s'organiser. Pour les chasseurs qui l'utilisent également, un hangar communal est proposé. Concernant la location de la salle, c'est à voir au cas par cas, faut-il la louer l'hiver ? M. le Maire pense qu'il faut garder les locations de la salle, cela fait partie de son utilisation et reste ponctuel.

M. Luzerne aborde désormais l'eau chaude sanitaire. C'est un important poste de dépense. La tendance actuelle dans les services de l'Etat est de ne plus mettre d'eau chaude sur les lavabos pour le personnel. Cela ne se fait plus dans les locaux neufs qui sont construits. Il est proposé de couper les chauffe-eaux pour le lavage des mains. Il est mis à l'étude le recensement des cumulus et leur utilisation. Il sera aussi étudié le remplacement de certains cumulus par des robinets instantanés, ce qui est recommandé pour un usage limité.

M. le Maire précise que lorsqu'il n'y a pas de douche il est possible de laisser l'eau moins chaude, il n'y a pas de souci de légionellose lorsque l'on se lave les mains. Sur Arcade il a déjà été discuté avec des clubs pour voir la possibilité de supprimer les douches dans certains équipements. Par exemple l'escalade et la gymnastique n'utilisent pas la douche. Il faut faire le recensement des autres, voir si l'utilisation est faite pour les entrainements, les compétitions.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a aucune visibilité sur les prix qui seront pratiqués l'année prochaine. Le SIDEC négocie des contrats sur la Bourgogne Franche-Comté pour les collectivités qui le souhaitent. Ils doivent être en train de négocier, le tarif que l'on avait jusqu'au 31 décembre va s'arrêter. Nous saurons dans les derniers jours de décembre les infos du nouveau contrat et il faudra voir les priorités.

M. Luzerne ajoute que les mesures ne sont pas contraignantes, il n'y a aucun service public de supprimé, ce sont juste des économies. Il aborde désormais la mobilisation des agents sur les gestes simples de couper les lumières, les ordinateurs, les écrans et de ne pas avoir de chauffage d'appoint dans les bureaux. Mme Riallan confirme que le message a été donné lors de la dernière réunion de service.

La question est posée sur le tarif de location des salles en période hivernale. M. Lamy-au-Rousseau précise que concernant la salle de Lézat le tarif est augmenté de 20 € en période hivernale. Mme Pinard propose de laisser la location à un tarif identique et de demander un forfait chauffage afin d'avoir une explication logique. M. Luzerne ajoute que c'est à réfléchir pour les locations externes, mais pas pour les associations.

L'assemblée souhaite un bilan des économies que ces mesures permettront.

M. Chaveriat demande pourquoi le viaduc est éteint alors que cela ne coûte pratiquement rien. M. le Maire précise que c'était symbolique comme cela était précisé dans le communiqué de presse. Il sera de nouveau éclairé avec les illuminations de Noël et coupé en même temps que l'éclairage public.

Questions Diverses

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal a lieu le 14 décembre. L'horaire de 19h pour les conseils communautaires convient à l'assemblée. Le prochain conseil communautaire est prévu le 12 décembre à 19h.

M. Luzerne demande des informations sur l'avancée du dossier de l'Hôtel de la Poste et de la Monette.

M. le Maire répond qu'un acheteur privé voulait reprendre le projet, il n'y avait pas de raison de préempter et cela a été laissé libre à la vente. À voir si cela ira au bout. Concernant la Monette, la date de signature a été reculée, car il y a lieu de réviser le plan local d'urbanisme par rapport à la création d'une zone STECAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Fait à Hauts de Bienne le 14/12/2022

Le Président de séance

La Secrétaire de Séance

Laurent PETIT

Sylvie BEAUD

Affiché le 15/12/2022

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Séance du 14 décembre 2022 qui a validé le PV du conseil du 17 novembre 2022

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Maire	PETIT Laurent		
1er ADJOINT	LAROCHE Jacqueline		
2e ADJOINT	DELACROIX Claude	,	
3e ADJOINT	CHHIV-TEP Chey-Rithy	-	→ <u> </u>
4e ADJOINT	VILLEDIEU Florent		56.
5e ADJOINT	OTRIO Roseline	VILLEPIEV Florent-	M
6e ADJOINT	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric		1
7e ADJOINT	ANAYA Laurence		Juces
8e ADJOINT	PARIS Eric		
Conseillère déléguée	BOIVIN Christiane		Carrie
Conseiller délégué	CAMELIN Christian		a
Conseiller délégué	KURT Muzzafer	6	
Conseiller délégué	BUSSOD Frédéric		
Conseiller	GAY André	7=(2) - 2 - 2 - 1 - 1	
Conseiller	DANREZ Michel		
Conseillère	LACROIX Elisabeth	Z	EIT
Conseillère	PINARD Isabelle		arrive à 15h join 5,4
Conseiller	LUZERNE Sylvain		SIM
Conseillère	CRESTIN-BILLET Catherine		

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Conseiller	THEVENIN Gérard		#
Conseillère	BEAUD Sylvie	SW.	Su.
Conseillère	BUHR Nathalie		
Conseiller	BUFFARD François		FRA
Conseiller	CALDAS Roger		EA.
Conseiller	MOUTA Manuel		
Conseillère	BOCQUET Sylvie	Sylvie BEAUD Fred BUSSOD	an .
Conseillère	MILLET Nathalie	Fred Busson	53
Conseillère	DA CUNHA Isabel	DELACROIX doude	
Conseiller	CHAVERIAT Christophe	Cheq Mithy CHHIV-TEPM	twi
Conseillère	LEDRU Aurélie	> Michel > DANREZ	19 Mer
Conseillère	POUSSIN Virginie		
Conseiller	CROCHARD Vincent		
Conseillère	CHIARI Emmanuelle		

La signature de ce document intervient en début du conseil municipal succédant à celui dont le procès-verbal est à valider

ANNEXE 2 : Remarque sur le Procès-Verbal

Le cas échéant,	faire figurer ici l	es remarques su	ır ce PV	transmises	avant la	séance pa	r écrit ou
oralement lors	de la séance ava	nt sa validation.					